

Projet  
de  
Contrat de plan Etat – région  
Nord – Pas-de-Calais 2015-2020  
  
soumis à consultation publique

13 mai 2015

## Sommaire

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>7</b>
<b>STRATÉGIE RÉGIONALE.....</b>	<b>9</b>
<b>VOLET MOBILITÉS.....</b>	<b>12</b>
Diagnostic.....	12
Enjeux.....	12
Sous-volet Routier .....	13
Sous-volet Modes actifs.....	13
Sous-volet Fluvial .....	14
Sous-volet Ferroviaire .....	14
Sous-volet Maritime.....	15
Articulation avec la politique de l'État des appels à projet de Transport Collectif.....	15
Articulation avec la politique de SNCF Réseau sur le Grand Plan de Modernisation du réseau .....	15
Articulation avec les politiques des conseils départementaux sur leur réseau routier.....	16
Gouvernance du volet mobilité .....	16
<b>VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>17</b>
Efficacité énergétique des bâtiments.....	17
Energie et changement climatique.....	18
Energies renouvelables.....	18
Observatoire du climat, de l'énergie, gaz à effet de serre et polluants de l'atmosphère.....	18
Economie circulaire et économie de la ressource matière et énergie.....	18
Prévention et gestion des déchets.....	19
Prévention, protection, prévision des risques naturels.....	19
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources.....	20
Gestion, restauration des cours d'eau et zones humides.....	20
Mesures agricoles.....	20
Animation territoriale pour la mise en œuvre des SAGE .....	20
Actions « terres sans pesticides ».....	20
Connaissance, études, réseaux de suivi et animation des opérations de la qualité de l'eau.....	21
Diminution de la tension sur la ressource en eau.....	21
Actions en faveur des eaux littorales et marines.....	21
Préservation et restauration de la biodiversité.....	21
Projets territoriaux de développement durable.....	22
Plans Climat.....	22
Chartes des parcs naturels régionaux.....	22
Opérations Grands Sites .....	22

<b>Education à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté.....</b>	<b>23</b>
<b>Reconversion des sites pollués et délaissés.....</b>	<b>23</b>
<b>VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION.....</b>	<b>25</b>
<b>Objectif « Attractivité et compétitivité ».....</b>	<b>26</b>
Soutien à la recherche partenariale public/privé.....	26
Accompagner des projets de recherche interdisciplinaire.....	27
Développer des plates formes technologiques et des structures d'appui.....	29
Contribuer au renforcement des infrastructures de recherche nationales.....	29
Soutien au transfert et à l'innovation.....	29
<b>Objectif « Campus attractifs et fonctionnels ».....</b>	<b>30</b>
Améliorer les conditions de vie collectives des étudiants.....	30
Réhabilitation et aménagement des campus.....	31
Développement de structures à forts enjeux de Formation et de Recherche.....	31
<b>Objectif « Campus connectés ».....</b>	<b>32</b>
<b>VOLET NUMÉRIQUE.....</b>	<b>33</b>
<b>Eléments de Diagnostic et enjeux.....</b>	<b>33</b>
<b>1. Gouvernance : actualisation de la Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (SCORAN).....</b>	<b>34</b>
<b>2. Développement du très haut débit.....</b>	<b>35</b>
2-1 Mise en oeuvre du très haut débit (filaire).....	35
2 – 2 Résorption des 'zones blanches' de la téléphonie mobile.....	36
<b>3 - Développement des usages.....</b>	<b>36</b>
3-1 Développement de la plate-forme publique pour l'information géographique.....	36
3-2 Plan Hôpital Numérique.....	36
3-3 Développement des TICE dans l'éducation et la formation.....	37
3-4 U-City.....	38
3-5 Développement du numérique culturel :.....	38
<b>VOLET INNOVATION, FILIÈRES D'AVENIR, USINE DU FUTUR.....</b>	<b>39</b>
<b>Enjeux.....</b>	<b>39</b>
<b>Objectif 1 : Accompagner l'émergence, la construction et le développement de l'Usine du futur.....</b>	<b>40</b>
Sous-objectif 1 : Volet organisationnel.....	40
Sous-objectif 2 : Financement des projets.....	41
Sous objectif 3 : Financement des projets numériques.....	41
<b>Objectif 2 : Soutenir l'innovation dans les entreprises.....</b>	<b>41</b>
Sous-objectif 1 : Amorcer la coopération et la synergie du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie sur le champ de l'innovation des entreprises.....	42
Sous-objectif 2 : financement de « territoires catalyseurs d'innovation ».....	43
Sous-objectif 3 : Plate-forme Régionale de Transfert de Technologie (PRRT) du CEA Tech.....	43
<b>VOLET EMPLOI.....</b>	<b>44</b>
<b>Contexte général.....</b>	<b>44</b>

<b>Une situation de l’emploi dégradée, notamment pour les femmes et les jeunes.....</b>	<b>44</b>
<b>Une dynamique en matière de recherche et d’innovation.....</b>	<b>45</b>
<b>Les enjeux.....</b>	<b>45</b>
<b>Objectif 1 : identifier et accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques et soutenir le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux .....</b>	<b>46</b>
Sous-objectif 1 : poursuivre la dynamique de structuration territoriale de la démarche de GPEC.....	47
Sous-objectif 2 : favoriser le dialogue social dans les entreprises et permettre la sécurisation des parcours professionnels.....	48
<b>Objectif 2 : améliorer la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs, avec l’appui des OREF (Observatoires régionaux emploi formation) et de l’ARACT (Association régionale de l’amélioration des conditions de travail).....</b>	<b>49</b>
Sous-objectif : Améliorer les diagnostics de territoires, de filières et de secteurs professionnels.....	49
<b>Objectif 3 : conforter l’intégration des actions en faveur de l’égalité professionnelle et la mixité des emplois .....</b>	<b>50</b>
<b>Objectif 4 : soutenir l’animation des nouvelles instances quadripartites en région.....</b>	<b>51</b>
Sous-objectif : appui aux instances du CREFOP.....	52
<b>VOLET TERRITORIAL.....</b>	<b>53</b>
<b>1. Appuyer les dynamiques des pôles métropolitains (Côte d’Opale, Hainaut – Avesnois - Cambrésis, Artois - Douaisis).....</b>	<b>53</b>
1-1 Aider à structurer les démarches de pôles métropolitains.....	53
1-2 Soutenir la mise en œuvre de projets identifiés comme prioritaires à l’échelle des territoires métropolitains .....	54
<b>2. Conforter la Métropole européenne .....</b>	<b>54</b>
2-1 Favoriser la coopération inter- territoriale.....	55
2-2 Appuyer des projets métropolitains majeurs .....	55
<b>3. Favoriser un réseau régional d’ingénierie de l’aménagement .....</b>	<b>55</b>
<b>4. Soutenir les territoires ruraux .....</b>	<b>56</b>
<b>5. La culture.....</b>	<b>56</b>
5-1 Enseignement supérieur, recherche, innovation.....	56
5-2 Numérique.....	57
5-3 Soutien spécifique aux projets culturels .....	58
<b>6. La politique de la ville.....</b>	<b>58</b>
<b>GOVERNANCE DU CONTRAT / CLAUSES GÉNÉRALES D’EXÉCUTION.....</b>	<b>60</b>
<b>MAQUETTE FINANCIERE.....</b>	<b>62</b>

Le présent contrat de plan 2015 – 2020 Nord – Pas-de-Calais est conclu entre :

l'Etat, représenté par Jean-François Cordet, Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais,

**d'une part,**

le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, représenté son président, Daniel Percheron,  
le Département du Nord, représenté par Jean-René Lecerf, Président du Conseil départemental du Nord,

le Département du Pas-de-Calais, représenté par Michel Dagbert, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

la Métropole européenne de Lille, représentée par son président, Damien Castelain,

**d'autre part,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification, modifiée par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le décret n° 83-32 du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

Vu le décret n°2014-394 du 31 mars 2014 portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires,

Vu la circulaire n° 5671/SG du 02 août 2013 du Premier ministre relative aux contrats de plan,

Vu la circulaire n° 5679/SG du 25 septembre 2013 du Premier ministre relative au « volet mobilité multimodale » des contrats de plan Etat - Région 2014-2020,

Vu la circulaire n° 5689/SG du 15 novembre 2013 du Premier ministre relative à la préparation des contrats de plan Etat - Région 2014-2020,

Vu la circulaire n°5730/SG du 31 juillet 2014 du Premier ministre relative aux conditions d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de plan Etat - Région,

Vu la circulaire n°64177 du 11 août 2014 du Commissaire général à l'égalité des territoires,

Vu le mandat donné par le Premier ministre au Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais le 18 novembre 2014,

Vu le Protocole d'accord du contrat de plan signé le 18 mars 2015 par le Premier ministre, le Président du Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, le Président du Conseil général du Nord, le Président du Conseil général du Pas-de-Calais et le Président de la Métropole européenne de Lille,

Vu l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de contrat de plan et le rapport environnemental en date du (.....),

Vu l'avis du Conseil économique, social, environnemental régional sur le projet de contrat de plan en date du (.....),

Vu la délibération du Conseil régional en date du (.....) portant approbation du projet de contrat de plan,

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord en date du (.....) portant approbation du projet de contrat de plan,

Vu la délibération du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du (.....) portant approbation du projet de contrat de plan,

Vu la délibération de la Métropole européenne de Lille en date du (.....) portant approbation du projet de contrat de plan,

Vu l'avis et l'accord donné par le Commissariat général à l'égalité des territoires pour le Premier ministre au Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, le (.....) pour procéder à la signature du contrat de plan,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'Etat, le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, le Conseil départemental du Nord, le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Métropole européenne de Lille s'engagent pour six ans à mettre en œuvre conjointement les opérations décrites dans le présent document intitulé « Contrat de plan Etat - région Nord – Pas-de-Calais 2015-2020 ».

**Article 2**

Pour l'ensemble de ce contrat de plan, l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental du Nord, le Conseil départemental du Pas-de-Calais et la Métropole européenne de Lille engagent les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat :
- pour le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais :
- pour le Conseil départemental du Nord :
- pour le Conseil départemental du Pas-de-Calais :
- pour la Métropole européenne de Lille :

**Article 3**

Le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, le Président du Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, le Président du Conseil départemental du Nord, le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Président de la Métropole européenne de Lille sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat de plan.

Fait à Lille, le

Pour l'Etat,  
le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais

Pour la Région Nord – Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil régional

Jean-François Cordet

Daniel Percheron

Pour le Département du Nord,  
le Président du Conseil départemental du  
Nord

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil départemental du  
Pas-Calais

Jean-René Lecerf

Michel Dagbert

Pour la Métropole européenne de Lille,  
le Président de la Métropole européenne de Lille

Damien Castelain

## Préambule

En relançant pour les années 2015-2020 la contractualisation des investissements publics à travers les contrats de plan, le Gouvernement a souhaité poser pour 6 ans les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat, les conseils régionaux et les autres collectivités locales.

En Nord – Pas-de-Calais, le contrat de plan Etat-Région (CPER) prend en compte les particularités régionales. Largement ouvert sur l'Europe du Nord-Ouest, le Nord – Pas-de-Calais se mobilise pour parachever les mutations économiques majeures d'une région qui fait face à des défis importants dans les domaines économiques, sociaux, éducatifs, culturels et sanitaires, au moment où la concurrence européenne se fait le plus sentir.

L'initiative régionale de Troisième révolution industrielle, avec laquelle le CPER s'articule, sera un des moyens pour passer d'une économie énergivore à une économie à plus faible empreinte carbone en favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette démarche permettra à la région de s'engager dans une démarche de rénovation de son modèle économique et social.

Le CPER traduit le soutien fort de l'Etat sur tous les leviers de croissance dont le Nord – Pas-de-Calais a besoin et témoigne de la solidarité nationale.

Le Premier Ministre Manuel Valls rappelle « qu'à travers la nouvelle génération des contrats de plan Etat – Région (CPER), le Gouvernement a souhaité réunir les moyens pour investir dans l'avenir. Pour les six ans à venir, l'Etat mobilisera 12,5 milliards d'euros à ce titre sur l'ensemble du territoire national. Cet effort doit être souligné. C'est davantage que ce qui avait été effectivement consommé lors de la précédente génération des CPER. Pour le Gouvernement, cet effort est la traduction concrète du rôle que doit jouer l'Etat pour catalyser les énergies, les volontés autour des projets. Il témoigne de la confiance envers les Régions françaises. »

Le CPER participe d'un mouvement de très forte mobilisation de crédits publics pour le Nord – Pas-de-Calais sur les six ans à venir, qui comprend aussi les programmes opérationnels européens, les crédits de la rénovation urbaine, le canal Seine-Nord, le projet portuaire Calais 2015, et qui représente au total plus de 6 milliards d'euros d'investissement public pour la région.

Aux côtés de l'Etat, les régions jouent un rôle clé dans la démarche des contrats de plan. En Nord – Pas-de-Calais, aux côtés de l'Etat et de la Région, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais sont associés d'emblée à la dynamique de contractualisation, selon un usage bénéfique pour les territoires. La Métropole lilloise, qui devient au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la Métropole européenne de Lille, conformément à la loi MAPTAM, est également partie prenante du CPER. Etat et Région y associent également territoires et acteurs à l'échelle des trois pôles métropolitains, existant ou en préparation, du Littoral, de l'Artois-Douaisis et du Hainaut-Avesnois-Cambrésis.

L'effort de coordination et de mise en cohérence des crédits de l'Etat, de ses opérateurs et du Programme des investissements d'avenir permet de mobiliser de la part de l'Etat un minimum de 750 M€ de crédits nouveaux en Nord – Pas-de-Calais pour la période 2015-2020 au titre du CPER (hors opérations régionales de l'ANRU). Un montant au moins équivalent sera apporté par le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais dans ses domaines d'intervention. S'y ajoutera un soutien significatif du Département du Nord et du Département du Pas-de-Calais, ainsi que de la Métropole européenne de Lille. La capacité d'entraînement d'ensemble des collectivités publiques en Nord – Pas-de-Calais sera ainsi, au titre de ce CPER, de l'ordre de 2 milliards d'euros.

Ce partenariat au service de l'économie et du développement de la région sera renforcé par une articulation avec les crédits européens, dont le Nord – Pas-de-Calais bénéficie particulièrement, en tant que région « en transition » reconnue par la Commission européenne.

Pour mesurer l'impact complet des investissements publics sur l'activité, l'économie et les emplois du territoire, il conviendra d'y ajouter tous les investissements réalisés au titre de leurs politiques propres par les communes et intercommunalités, aux côtés de ceux des deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Métropole européenne de Lille, de la Région Nord – Pas-de-Calais et de l'Etat.

La Région, les Départements et la Métropole européenne de Lille répondent positivement à la proposition de l'Etat dans le cadre du CPER de contractualiser pour permettre au Nord – Pas-de-Calais de réussir la transition vers la société de la connaissance à l'heure de l'internationalisation des échanges et des informations, une économie ouverte au modèle énergétique et à l'empreinte écologique performantes et supportables par la planète, en renforçant un système social assurant les régulations collectives et une plus grande égalité de droits à toutes et tous.

Pour le Nord – Pas-de-Calais, cette période sera aussi celle de la préparation au grand projet du Canal Seine Nord Europe : le Premier Ministre Manuel Valls en a confirmé l'engagement en septembre 2014 à Arras, les collectivités territoriales de la région le cofinanceront à 880 M€ aux côtés de l'Etat et de l'Union européenne, et le CPER permettra d'accompagner sa préparation.

Enfin, en perspective de la réforme territoriale en cours et des nouveaux périmètres régionaux à venir, l'Etat et la Région ont veillé, à travers le présent Contrat, à articuler leur stratégie conjointe avec celle du CPER Picardie. La structure commune de ces deux CPER permettra, lors de la clause de révision prévue à l'automne 2016, d'ajuster les enjeux picards et de les consolider au sein d'un contrat unique traduisant le nouveau périmètre territorial et les transferts de compétence qui pourraient intervenir. D'ores et déjà, a été identifié un certain nombre de programmes d'actions convergents, en particulier en matière de mobilité (électrification ferroviaire Amiens-Rang du Fliers, Canal Seine Nord Europe, ...), en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ainsi qu'en matière de transition écologique et énergétique (littoral, réhabilitation énergétique des bâtiments et filières de production d'énergies renouvelables, ...).



## Stratégie régionale

La région Nord – Pas-de-Calais dispose d'atouts importants mais fait face dans le même temps à des difficultés persistantes et spécifiques. Dans un contexte de mobilisation de l'ensemble des collectivités publiques pour agir sur tous les leviers de croissance, le CPER présente des opportunités majeures, dans tous les domaines ouverts à la contractualisation, qu'ils relèvent du renforcement de ses domaines d'excellence ou du développement de nouveaux domaines, en veillant à leur impact sur les territoires, dans une double logique de croissance et d'égalité des territoires.

### Une région aux atouts importants...

- au cœur du « croissant moteur » de l'Union européenne, à proximité des grandes capitales et aires urbaines, au contact des sociétés et économies anglo-saxonnes et latines,
- une économie en dynamique de développement depuis le début des années 2000 :
  - 4<sup>ème</sup> Région française pour le PIB,
  - 4<sup>ème</sup> région exportatrice française : métallurgie, chimie, matériels de transports, matériaux à usages domestiques ou bio-sourcés, agroalimentaire, numérique, énergie ; économie circulaire (thématiques soulignées par la SRI-SI),
  - de grandes entreprises industrielles et tertiaires en mode international,
  - une agriculture performante, un secteur agroalimentaire dynamique ;
- une région frontalière avec un système urbain polycentrique et une très forte densité de population ;
- une ouverture littorale importante, sur le détroit le plus fréquenté du monde ;
- une métropole transfrontalière, la deuxième d'Europe dans sa catégorie, avec de fortes disparités ;
- un foyer important d'enseignement supérieur.

### Mais aussi une région présentant des facteurs de grande fragilité :

- de réelles difficultés économiques et un taux de chômage parmi les plus élevés de France,
- et des indicateurs sociaux, sanitaires et éducatifs dégradés :
  - morbidité et mortalité,
  - faiblesses des revenus et importance des revenus de transfert,
  - un parc immobilier vieillissant, d'où une vulnérabilité énergétique accrue.

Face à cette situation, le CPER offre de multiples leviers pour activer les leviers de croissance et de solidarité :

- il est un outil articulé, mais non aligné, avec le Programme opérationnel FEDER-FSE ; cette articulation permettra d'assurer un effet de levier aux financements, renforçant ainsi leur efficacité ;
- le CPER doit contribuer systématiquement à développer l'emploi, première des priorités dans une région dont le taux de chômage est de 13 % (moyenne nationale de 10 %). Les activités en développement ou en croissance comme les activités matures voire en déclin doivent être soutenues, et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, renforcée pour permettre les mutations nécessaires et l'accès à l'emploi ;
- le CPER doit répondre aux besoins qui sont importants en matière de mobilité multimodale (route, fer, fluvial, maritime) pour renforcer la cohérence dans la gestion des flux de transit, des flux d'échanges et des flux locaux ; il doit viser particulièrement à améliorer les transports du quotidien dans la perspective de la nouvelle carte des régions. La perspective du canal Seine Nord Europe, confirmé par le gouvernement et soutenu par les collectivités territoriales, comme le développement de la façade maritime autour du projet

Calais Port 2015 porté par le Conseil régional caractérisent particulièrement le volet mobilité de ce CPER 2015-2020 ;

- le CPER doit permettre de rattraper le retard de la région dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en partenariat avec les acteurs socio-économiques ; il s'agit là de vecteurs importants d'attractivité et de compétitivité des territoires, dans un jeu concurrentiel aux échelles nationale et européenne ; dans cette stratégie, développement des programmes de recherche et attractivité des campus doivent aller de pair ;
- avec la Troisième révolution industrielle, la transition écologique et énergétique doit amener une profonde mutation des modes de production et de consommation du Nord-Pas-de-Calais, et la création d'emplois. La Troisième révolution industrielle est une opportunité majeure qui associe étroitement le monde économique. Avec elle, le CPER développe une vision positive de l'avenir de la région au travers d'une nouvelle étape du développement durable ;
- il conforte le numérique, domaine stratégique pour lequel la région s'est organisée pour un déploiement du réseau à très haut débit (en fibres optiques) et dispose de cartes maîtresses pour développer la création d'emplois ;
- le CPER soutient l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur, au croisement de la SRI-SI et des 34 plans de la France industrielle ; en arrière-plan de ces filières s'inscrit l'ambition de favoriser l'innovation, de générer des activités nouvelles, d'améliorer la compétitivité des entreprises. A cet égard les sept pôles de compétitivité et les quatorze pôles d'excellence que porte le Nord – Pas-de-Calais sont des vecteurs privilégiés ;
- il apporte des réponses aux attentes très fortes vis à vis d'un volet territorial qui porte l'égalité des territoires :
  - Une attention particulière est à porter à des territoires vulnérables, plus nombreux que dans toute autre région : 11 des 15 zones d'emplois de la région sont concernées, qui s'étendent du littoral jusqu'à l'Avesnois, en n'épargnant pas le bassin minier ni même la métropole lilloise (zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing) ;
  - la culture est un levier revendiqué pour l'attractivité des territoires : le CPER cherchera à valoriser au mieux l'ensemble des potentialités offertes par le Louvre-Lens, notamment par l'apport du numérique, et le classement du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco ;
  - un quart de la population vit dans les territoires de la géographie prioritaire de la politique de la ville : la question de la rénovation urbaine prend une dimension particulière, non seulement pour le NPNRU pour lequel les besoins sont importants, mais aussi au regard de l'habitat minier, spécificité du Nord – Pas-de-Calais et qui constitue une part importante des logements de la région. Ces anciennes cités minières ou corons sont souvent dégradés et occupés de manière précaire, alors que leurs besoins sont supérieurs à ceux de l'habitat collectif vertical. Ils présentent des problématiques spécifiques et aiguës d'efficacité énergétique et des incidences sur l'espace public et le réseau viaire.
  - les territoires ruraux sont touchés par le mouvement global de métropolisation et de périurbanité à l'échelle régionale. L'enjeu est à la fois de préserver leurs spécificités - notamment à travers le foncier (agriculture, biodiversité)- et de garantir l'accessibilité des populations aux services, commerces et emplois pour amplifier les capacités de développement de ces territoires.

Ce Contrat de Plan Etat - région s'articule avec les grands schémas régionaux :

- copilotés par l'Etat et la Région : le Schéma régional climat air et énergie (SRCAE), le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le Schéma régional de développement économique (SRDE), la Stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) ou encore le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.
- ou par la Région : le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), adopté par le Conseil régional le 26 septembre 2013, avec ses deux

volets relatifs à la Stratégie régionale Climat et à la Stratégie régionale Biodiversité Trame verte et bleue.

Cette nouvelle étape de développement de la région doit s'appuyer sur les acquis de la période précédente tout en mettant en avant trois grands principes :

- la résilience territoriale ;
- la transition écologique et sociale ;
- la mise en oeuvre interterritoriale.

## Volet mobilités

### Diagnostic

Le territoire régional se caractérise d'abord par son organisation multipolaire, qui s'appuie sur le réseau autoroutier gratuit. Ce réseau est saturé dans l'aire métropolitaine de Lille, utilisé à 75 % par du trafic local VL et 50% par du trafic local PL entre le bassin minier, le Hainaut et la métropole lilloise. Cette situation est préoccupante : les trafics continuent de croître et la saturation se généralise sur l'aire métropolitaine (8mn/an de saturation en plus sur l'autoroute A1 au sud de Lille).

Le territoire bénéficie également d'un réseau très dense et étoilé de lignes ferroviaires qui a permis la mise en place d'une offre TER performante mais qui, aujourd'hui, connaît également des problématiques de capacité et de fiabilité.

Pour conforter les offres alternatives à l'usage individuel de la voiture, les quatorze Autorités Organisatrices de Transports (AOT) renforcent leur coordination, sous l'impulsion du SMIRT, pour que les réseaux de transports deviennent progressivement interopérables, et intègrent la problématique du co-voiturage.

Par ailleurs, les AOT ont engagé d'importants programmes de développement d'offres de transports collectifs au cours des dernières années. En complément, de nombreuses opérations visant à favoriser l'essor des modes actifs ont vu le jour, dont les effets sont déjà visibles.

### Enjeux

S'articulant avec l'axe 3 du PO FEDER 2014-2020, le volet mobilité multimodale du CPER donne à voir la stratégie d'investissement des infrastructures structurantes de la région. Le volet mobilité multimodale est ainsi décomposé en parties intégrant les crédits contractualisés et des crédits d'autres politiques de mobilité financées par l'État et ses opérateurs en cohérence avec le CPER, ainsi que des projets structurants des départements sur le réseau routier. Le CPER contribue ainsi à une politique de mobilité qui vise à articuler les niveaux de services et les interconnexions des différents modes de transports afin :

- d'assurer l'optimisation du réseau routier national et structurant, et la réduction de la congestion, en limitant les effets de trafics induits et en optimisant l'exploitation du réseau dans un système de gestion dynamique, par l'observation des évolutions des pratiques de déplacement ;
- de développer l'usage de la voie ferrée, en travaillant sur les investissements mais aussi sur l'exploitation ;
- d'articuler les offres de service des transports collectifs ferroviaires urbains et interurbains pour contribuer à une proposition d'offre coordonnée entre les acteurs notamment par l'aménagement de nœuds de correspondances et les pôles d'échanges permettant d'assurer la diffusion entre les différents niveaux de réseaux ;
- de soutenir la constitution d'un réseau ferroviaire de fret articulé autour des grands pôles générateurs ; ce réseau maillé devra comprendre des axes dédiés soulageant le nœud lillois ;
- de promouvoir les modes actifs, et de favoriser leur ré-appropriation partout où ils peuvent apporter une alternative crédible à d'autres modes de transports.

Les grands projets du volet Mobilité Multimodale participent également à la création de la nouvelle région Nord-Pas de Calais / Picardie avec des projets partagés :

- La construction du Canal Seine Nord Europe
- L'électrification de la ligne Amiens-Rang Du Fliers
- La rénovation de la RN2
- La remise en navigabilité du canal de la Sambre à l'Oise

## Sous-volet Routier

Le projet présenté pour le réseau routier national a pour objectif :

- de finaliser le maillage des itinéraires structurants de la région en lien avec les projets des collectivités ;
- d'améliorer la desserte du territoire ;
- d'engager des aménagements pour améliorer l'accessibilité de l'aire métropolitaine de Lille sur les secteurs à forte congestion ;
- de poursuivre la requalification environnementale.

Tout en donnant une impulsion pour un usage cohérent avec les politiques multimodales :

- développer un système de gestion dynamique (gestion des accès, régulation dynamique des vitesses...) là où le réseau est le plus sollicité ;
- engager une réflexion et la mise en œuvre d'actions sur le covoiturage et les modes actifs.

Le projet présenté pour le réseau routier national s'articule avec la stratégie de grands projets structurants portés conjointement par les deux Conseils départementaux d'une part et la Métropole européenne de Lille d'autre part. Il s'inscrit également dans la perspective de la nouvelle région. Ainsi, à titre d'exemple, les opérations relatives à la RN2, qui fait partie des grands itinéraires du Réseau Routier National, se feront de manière complémentaire à celles prévues dans le CPER de la Région Picardie dans lequel quatre des sept projets routiers concernent cet axe.

## Sous-volet Modes actifs

Les collectivités ont souhaité valoriser, dans le cadre du CPER 2015-2020, leurs investissements sur la circulation des vélos. Ainsi, la participation de l'ensemble des partenaires sur la durée du contrat de plan sur cette thématique sera de 43.35M€.

Cette dotation permettra de :

- participer au financement du déploiement des points nœuds,
- financer des travaux de résorption de points durs,
- aménager les vélos routes et voies vertes,
- déployer un programme d'abris vélos sécurisés en lien avec l'offre de transport collectif régional ferroviaire,
- poursuivre la sécurisation des itinéraires dans un rayon de 3 kilomètres autour des collèges,
- réaliser des continuités d'itinéraires principaux du schéma directeur cyclable pour la MEL,
- financer des études générales intermodales et celles relatives aux circulations vélos.

## Sous-volet Fluvial

Il s'agit de poursuivre la politique de mise au gabarit Va + (avec alternat) sur tout le réseau structurant européen défini au RTE-T pour permettre de relier à grand gabarit le Canal Seine-Nord Europe au grand Port maritime de Dunkerque et à l'Escaut.

A ces besoins capacitaires s'ajoutent des besoins de fiabilisation du réseau et d'amélioration de la qualité du niveau de service à l'utilisateur afin :

- d'augmenter la disponibilité du réseau, par la mise en place de la télégestion des ouvrages du réseau grand gabarit avec en préalable fiabilisation des écluses de Don, Grand Carré.
- d'assurer des conditions de navigation en toute sécurité, par le confortement de certaines sections de biefs pour éviter que les berges se dégradent sous l'effet d'un batillage accru par le trafic croissant, et réduisent la largeur du chenal navigable.
- de garantir une exploitation commerciale optimisée et sécurisée de bateaux de plus en plus longs, par la réalisation de bassin de virement et de zones d'attentes notamment.

Enfin, des études du réseau à grand gabarit sont nécessaires pour permettre le doublement des écluses de la branche vers Dunkerque, qui à la différence des autres branches ne dispose d'aucun itinéraire alternatif, en cas de problème d'exploitation d'une écluse.

## Sous-volet Ferroviaire

Le Nord – Pas-de-Calais bénéficie d'un réseau ferroviaire très dense. La coexistence de trafics de natures différentes (régional et national, grande vitesse, fret) incite à la vigilance quant à l'exploitation et à la disponibilité des sillons. Les enjeux de modernisation du réseau sont :

- conforter le complexe ferroviaire lillois y compris comme pivot européen de la grande vitesse,
- conforter les pôles secondaires,
- pour le trafic voyageur régional : améliorer les performances du réseau entre la métropole lilloise et les pôles urbains de la deuxième couronne, pour en augmenter l'usage, articuler et optimiser la desserte de la première couronne de la métropole lilloise, donner de la robustesse aux axes radiaux qui convergent vers la métropole lilloise, faciliter l'usage du train par tous les habitants de la région, en cohérence avec les enjeux débattus dans le cadre du projet de Réseau Express Grand Lille.
- pour le trafic fret : articuler et coordonner les différents projets de fret, conforter et permettre le développement du fret ferroviaire depuis et vers les ports fluviaux et maritimes notamment, conforter la desserte ferroviaire des territoires et des pôles économiques. Dans ce contexte, un effort particulier est accordé par l'Etat pour permettre à la voie-mère de Calais d'accueillir la montée en puissance du trafic ferroviaire généré par l'extension Calais 2015, dans l'attente de la réalisation d'un contournement par l'Est. A l'issue des travaux, la voie sera transférée au Conseil régional, autorité portuaire du Port de Boulogne-Calais.

Enfin, la question des infrastructures ne doit pas obérer celles de la connaissance des déplacements, par un volet d'études et d'enquêtes à poursuivre, et des services offerts aux usagers en matière d'information, de billetterie, de signalétique, conduisant à une réelle plus-value pour ces derniers. La réflexion sur la cohérence entre les différents réseaux de transports collectifs et individuels doit également être soutenue.

## **Sous-volet Maritime**

Avec 47,5 Mt en 2011, le Grand Port maritime de Dunkerque (GPMD) est en 7ème position du Range nord européen. Deuxième port européen pour l'importation de minerais, il reste en retrait sur le marché du trafic de conteneurs alors que tous les grands ports du Nord sont tirés par la croissance de ce marché.

Il apparaît ainsi nécessaire :

- de repositionner le projet de développement des bassins du GPMD sur les filières les plus porteuses : soit le conteneur, les grands vracs, dans une vision logistique européenne de transbordement et la filière du GNL ;
- de procéder à l'amélioration rapide des accès nautiques au port Ouest pour les porter aux standards internationaux, et plus généralement à l'accès fluvial du port.

En articulation avec la politique de développement du Port de Boulogne/Calais, le GPMD :

- confortera l'accès ferroviaire du port; en complémentarité de celui des Ports de Calais et du Tunnel sous la Manche ;
- se dotera d'une station GNL ;
- rénovera les infrastructures de réparation navale.

## **Articulation avec la politique de l'État des appels à projet de Transport Collectif**

Les réseaux de transports collectifs urbains des agglomérations du Nord-Pas de Calais sont structurés ou en phase de structuration. Les projets retenus aux appels à projets permettront de finaliser la structuration de l'offre TC, de compléter le maillage l'offre, de traiter des points durs et ainsi d'améliorer le niveau de services offerts.

## **Articulation avec la politique de SNCF Réseau sur le Grand Plan de Modernisation du réseau**

Le Grand Plan de Modernisation du Réseau (GPMR) est bâti autour :

- d'un enjeu socle qui est de disposer d'un réseau durable en état technique maîtrisé et en équilibre financier ;
- et de cinq autres enjeux majeurs que sont la régularité, la sécurité, l'accessibilité – facilité, la capacité et la transition énergétique et écologique ;

15 Mds € sur 6 ans pour le renouvellement du réseau existant sont prévus au niveau national. Au niveau régional 800 millions sont programmés par SNCF réseau de 2014 à 2018.

Le réseau ferroviaire du Nord – Pas-de-Calais est un système imbriqué. La déclinaison régionale du GPMR devra, par conséquent, être coordonnée avec les impératifs de déplacements inscrits par l'Etat et la Région Nord-Pas de Calais dans le cadre du CPER.

## **Articulation avec les politiques des conseils départementaux sur leur réseau routier**

Les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, à travers leur politique de grands projets structurants concertée participent en tant que gestionnaires de voirie à la stratégie d'aménagement routière du réseau structurant du Nord – Pas-de-Calais.

Ces projets, sous leur maîtrise d'ouvrage sont repris ici et témoignent de l'implication cohérente des acteurs en la matière.

## **Gouvernance du volet mobilité**

Elle s'inscrit dans la continuité de la gouvernance mise en place pour le volet mobilité dans la précédente période.

Elle est constituée du Groupe de Programmation et de Suivi de l'axe 3 du PO FEDER étendu au volet routier du CPER ; Le GPS 3 mobilité est co-animé par l'État et le Conseil régional. Des comités de suivi thématiques réunissant les différents partenaires : l'État et ses établissements publics, les régions, et les deux Conseils départementaux se réuniront par sous volet -du CPER ainsi que pour les deux orientations stratégiques retenues au PO FEDER.



## Volet transition écologique et énergétique

Les actions conjuguées de ce volet visent à participer à l'atteinte des objectifs fixés par les documents stratégiques élaborés à l'échelle régionale (Schéma Régional Climat Air Energie - Stratégie Régionale Climat et Stratégie régionale Biodiversité-Trame Verte et Bleue adossées au SRADDT ; Plan de Protection de l'Atmosphère ; et Programme Régional Santé Environnement) et indirectement à l'atteinte des engagements nationaux à l'horizon 2020 (objectifs 3x20 du paquet énergie-climat).

L'ensemble de ces démarches fait l'objet d'une large mobilisation des acteurs via le « Plan d'actions pour une Troisième Révolution Industrielle » proposé par Jérémy Rifkin, qui s'appuie sur la convergence des technologies de la communication et des énergies renouvelables dans un objectif ambitieux de diminution de 60% de la consommation énergétique régionale à l'horizon 2050 et offre une vaste opportunité de développement.

Considérant l'effet levier de l'action publique sur le secteur du bâtiment et sur la question des énergies renouvelables, c'est vers ceux-ci que les financements seront déployés dans ce volet de manière prioritaire, pour une réhabilitation massive du parc des bâtiments et les économies d'électricité, notamment dans le cadre du Plan 100 000 logements, et pour un développement des énergies renouvelables.

Selon le GIEC, même si la concentration des émissions de gaz à effet de serre est stabilisée, les émissions passées et présentes auront déjà des conséquences importantes sur les évolutions du climat. Il convient de se prémunir contre les aléas climatiques (et contre les risques d'inondations) et s'adapter dès maintenant en combinant en priorité les choix d'adaptation avec la préservation de la biodiversité...Le changement climatique, la biodiversité et les écosystèmes sont étroitement liés.

A noter que la qualité de l'air est un enjeu fort pour la région Nord – Pas-de-Calais porté de manière transversale sur l'ensemble du volet Transition écologique et énergétique. En effet, la région fait l'objet de dépassements réguliers des normes de qualité de l'air et la quasi intégralité de ses communes se situe dans les zones sensibles pour la qualité de l'air définies dans le cadre de la réalisation du SRCAE. Cette situation se traduit en particulier par un important niveau d'exposition des zones habitées aux particules (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) et aux oxydes d'azote (NOx) dont l'impact sur la santé n'est plus à démontrer.

Les actions menées dans ce volet contribueront à la réduction de leurs émissions dans l'atmosphère.

### Effacité énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique du bâtiment, en cohérence avec les objectifs du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) et du plan 100 000 logements régional, ainsi que ses impacts espérés sur l'emploi dans le secteur du bâtiment et sur le pouvoir d'achat des ménages, constitue un axe essentiel et immédiatement accessible pour construire la transition énergétique. Il s'agira de créer les conditions d'une généralisation notamment dans le cadre de la mise en œuvre de plates-formes de rénovation énergétique de l'habitat et de mobilisation des professionnels articulées aux dispositifs mis en place dans le cadre du Plan 100 000 logements, notamment le parcours de service de l'opérateur de tiers financement, visant à la fois la stimulation de la demande, la qualification de l'offre et la facilitation du financement des travaux en associant les organismes financiers.

Par ailleurs avec le soutien à la démonstration des solutions techniques innovantes, le financement d'études ou de dispositifs d'auto réhabilitation et la création d'un opérateur permettant la massification de la réhabilitation des bâtiments publics, ces modes d'actions, de coopération et de financement les plus pertinents seraient ainsi combinés pour permettre de générer un volume de réhabilitations par

territoire en rapport avec la trajectoire du SRCAE, qui vise à porter le rythme de réhabilitation à 50 000 logements par an d'ici à 2020, et la stratégie régionale Climat.

## **Energie et changement climatique**

### **Energies renouvelables**

Après analyse des spécificités régionales, le SRCAE a fixé pour objectif une multiplication par 3 de la production des renouvelables et de chaleur fatale à horizon 2020 et par 10 à l'horizon 2050, dans le but d'atteindre le facteur 4. Il s'agira notamment de s'appuyer sur l'engagement des territoires dans les plans climat pour mobiliser tous les potentiels accessibles techniquement et financièrement, consolider les filières industrielles renouvelables à partir des usages et accompagner la demande de compétence en termes de métiers. Le conseil régional s'engage donc dans la création d'un opérateur régional de soutien aux projets d'énergies renouvelables portés par les collectivités territoriales et les citoyens. Le développement de l'investissement collectif des particuliers dans les énergies renouvelables, l'autoconsommation énergétique, la constitution et le déploiement d'un centre d'expérimentation, de test et de « porter à connaissance » des systèmes de production d'énergies renouvelables solaires et issues de la géothermie notamment, concourent au développement des énergies renouvelables.

D'autres parts, les projets de valorisation énergétique (ou non alimentaire), de la biomasse agricole seront privilégiés en premier lieu sur les sites pollués occupés par l'agriculture, en particulier sur le site de Métaeurop.

### **Observatoire du climat, de l'énergie, gaz à effet de serre et polluants de l'atmosphère**

Dans le cadre de la Dynamique Climat Nord – Pas-de-Calais, copilotée par la Région, l'Etat, l'Ademe, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais, a été créé un pôle ressources sur le Climat, « le Pôle Climat » dont l'objectif est d'animer des démarches de mobilisation des acteurs, de produire, diffuser et partager des ressources et de porter et animer l'observatoire Climat. Tous ces outils permettant de faire évoluer les pratiques des acteurs régionaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter les territoires. Il apparaît nécessaire de poursuivre cette Dynamique Climat afin de mieux connaître et mieux comprendre les impacts du réchauffement climatique en Nord – Pas-de-Calais.

Il s'agira de poursuivre le travail initié par l'Observatoire Climat hébergé au CERDD (Centre Ressource du Développement Durable), de s'appuyer aussi sur des travaux de recherche notamment dans le cadre du GIEC régional, le CERCLE (Collectif d'Expertise Régionale sur le Climat et son Evolution) et globalement de soutenir les démarches d'observation mises en œuvre dans le cadre du suivi du SRCAE, qu'il s'agisse de l'énergie, des gaz à effet de serre ou plus généralement des polluants de l'atmosphère.

Les actions engagées et les résultats permettront d'améliorer la connaissance et le suivi des objectifs du SRCAE et de territorialiser les données dans le cadre des Plans Climat Territoriaux.

### **Economie circulaire et économie de la ressource matière et énergie**

Face aux enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources et de l'emploi, il ne s'agit pas d'optimiser le système actuel mais de changer de paradigme par des modèles économiques de rupture. Le recyclage ne peut être l'unique réponse, il faudra toujours de la matière première à extraire chaque année. L'économie circulaire devient un enjeu majeur pour les années à venir. Il s'agira :

- d'amorcer l'évolution des modes de production, de distribution et de consommation pour économiser les ressources et impulser de nouveaux comportements, de nouvelles politiques industrielles et d'accompagner les évolutions ou les créations de métiers,

- d'accompagner le tissu économique dans l'appréhension des enjeux de la troisième révolution industrielle et financer des études et investissements articulés avec l'intervention de l'Etat au titre de ses différents fonds (déchets, PIA),

- de développer l'outil financier existant (FORIC) pour accompagner les entreprises dans la transition énergétique,
- de développer la valorisation matière (y compris des sédiments et de la matière minérale de type terres rares).

Dans une perspective à 20 ans, l'objectif est que tous les biens et services produits en région relèvent d'une demande d'écoconception dans une pensée cycle de vie pour contribuer à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre.

D'autres parts, les filières locales de valorisation énergétique (ou non alimentaire), de la biomasse agricole seront privilégiées en premier lieu sur les sites pollués occupés par l'agriculture, en particulier sur le site de Métaleurop.

### **Prévention et gestion des déchets**

Afin de poursuivre la réduction du volume de déchets d'ici 2020, la prévention, le tri, le recyclage, le réemploi pour, de nouveau, avoir de la matière première, il s'agira de soutenir et de créer des filières de production de matière première en abordant également la consommation responsable et l'évolution des métiers s'y rattachant. Ce soutien se fera en cohérence avec les outils de planification des déchets de la future loi NOTRe.

L'objectif fixé au niveau régional est de réduire de 50% les quantités de déchets admis en installation de stockage en 2025, de valoriser 70% des déchets du BTP à horizon 2020 et d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière à 55% en 2020 et 60% en 2025.

### **Prévention, protection, prévision des risques naturels**

La région Nord – Pas—de-Calais est fortement soumise aux risques naturels, au premier rang desquels les risques d'inondation. Pour prévenir ces risques qui s'avéreront plus prégnants dans les décennies à venir en raison du changement climatique, il s'agira de développer une gestion intégrée des risques d'inondation :

- sur le territoire des Wateringues, en finançant les études et travaux d'entretien et de réhabilitation des ouvrages d'évacuation des eaux à la mer. Ce polder, qui accueille près de 450 000 personnes, est maintenu hors d'eau par un réseau vaste et complexe d'ouvrages qui doivent être entretenus et modernisés, en raison de l'usure du temps mais également de l'augmentation des volumes d'eau à évacuer (due à l'urbanisation et au changement climatique).
- sur le littoral, parmi les plus exposés aux risques d'érosion et de submersion marine, en poursuivant la démarche conjointe initiée par l'Etat, la Région et le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale. Le diagnostic effectué dans le cadre de cette démarche montre que dans les secteurs les plus exposés, de nombreux ouvrages de protection nécessitent des travaux urgents ou à court terme. Il conviendra donc d'accompagner les maîtres d'ouvrages dans leurs démarches, afin d'organiser de façon pérenne la gestion des systèmes de protection nécessaires pour assurer la protection des zones menacées.
- à l'échelle régionale, en accompagnant les collectivités porteuses de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), programmes pluriannuels prenant en compte tous les axes du risque (connaissance, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité, gestion des ouvrages etc.). Une dynamique tout à fait positive est déjà en place en région avec plusieurs programmes en cours d'élaboration ou en exécution, à la fois sur le littoral et dans les terres, et il est indispensable de continuer à soutenir les porteurs de projets,

Autant que faire se peut, les solutions à caractère biodiversitaire seront privilégiées.

## **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources**

### **Gestion, restauration des cours d'eau et zones humides**

Les milieux aquatiques et les zones humides de la région Nord – Pas-de-Calais sont fortement impactés par les activités économiques (agriculture, industrie, infrastructures de transports) et la forte densité de population régionale (324 habitants/km<sup>2</sup> contre 113 habitants/km<sup>2</sup> en moyenne nationale). Même si la région héberge toujours des milieux et des espèces remarquables, les outils de planification régionale (SRCE, SDAGE, SRCAE, SRADDT (\*)) convergent fortement sur la nécessité de préserver l'existant et de développer le maillage des corridors écologiques dans la perspective du périmètre de la future région Nord Pas de Calais - Picardie. La stratégie visera à préserver les cœurs de nature, rétablir les continuités écologiques, développer les boisements rivulaires en soutenant financièrement les maîtres d'ouvrages locaux, tout particulièrement dans les zones rurales.

Une attention sera portée à l'accompagnement des opérations de traitement des sédiments des canaux de la Métropole Européenne de Lille, conformément aux règles d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

### **Mesures agricoles**

L'agriculture régionale, très performante et fortement intégrée à l'industrie agroalimentaire, est un atout économique majeur pour le Nord – Pas-de-Calais. Son empreinte sur l'évolution des paysages, des milieux naturels et sur la qualité de l'eau est forte. 4 enjeux stratégiques sont identifiés dans le CPER : la ressource en eau (dans la mesure où, à l'exception d'une partie des bocages bouloonnais et avesnois, l'ensemble du territoire régional est classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole), la biodiversité, l'érosion des sols, les zones humides. En synergie avec le FEADER, les actions privilégieront :

- la mise en conformité, l'adaptation des systèmes et des équipements des élevages visant l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques développées dans le programme de développement rural régional,
- l'agroforesterie,
- et la réduction des pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages prioritaires y compris les zones d'actions renforcées.

Elles veilleront à la prise en compte de la triple performance, environnementale, économique et sociale et contribueront à la diffusion de l'agro écologie, des pratiques et systèmes innovants et durables, et des initiatives collectives locales correspondantes (GIEE, plans d'actions dans les captages prioritaires et zones d'actions renforcées).

### **Animation territoriale pour la mise en œuvre des SAGE**

Grâce à une politique volontariste engagée depuis les années 1990, la région Nord – Pas-de-Calais est aujourd'hui intégralement couverte par 13 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), en phase d'élaboration ou d'application. La mise en œuvre opérationnelle de ces outils de planification, totalement pertinents à l'échelle des bassins hydrographiques et fondés sur la concertation locale, doit être renforcée, dans le contexte de la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)

### **Actions « terres sans pesticides »**

L'entretien des espaces publics par les produits phytosanitaires contribue à la contamination de la ressource en eau. L'objectif est de réduire l'utilisation des pesticides par les communes ou leurs groupements et d'encourager la généralisation des pratiques respectueuses de l'environnement, avec un objectif zéro pesticide à l'horizon 2020, conformément à la loi Labbé. Les actions suivantes pourront être notamment soutenues au travers de chartes : études, recours aux techniques alternatives, sensibilisation et formation du public, démarches innovantes d'aménagement urbain.

## **Connaissance, études, réseaux de suivi et animation des opérations de la qualité de l'eau**

L'amélioration de l'état des eaux reste insuffisante : à peine de 20 % des cours d'eau régionaux sont en bon état écologique, 33 % des nappes souterraines sont en bon état chimique, les eaux littorales sont en état moyen, médiocre voire mauvais. L'évaluation nécessaire des politiques publiques de réduction des pollutions et de restauration des milieux aquatiques, lourdes financièrement, repose sur des réseaux pérennes de mesure de la qualité chimique et biologique des milieux et sur des études scientifiques permettant de mieux appréhender le fonctionnement complexe. Les services et établissements publics de l'État s'appuieront sur des opérateurs locaux ou porteront en maîtrise d'ouvrage propre ces programmes de surveillance.

## **Diminution de la tension sur la ressource en eau**

L'adaptation au changement climatique et la préservation d'écosystèmes aquatiques très dépendants en région de l'alimentation en eau par les nappes souterraines, nécessitent de renforcer l'utilisation rationnelle des ressources en eau potable. Les priorités d'action porteront sur :

- l'amélioration des rendements des réseaux de distribution et la réduction des fuites,
- le partage des ressources existantes excédentaires après prise en compte des besoins des milieux aquatiques, grâce à l'interconnexion des réseaux d'eau,
- la reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau pour assurer la pérennité des captages existants pour la consommation humaine. Il s'agit notamment pour le Conseil Régional de financer des opérations qui revêtent des dimensions agroforesterie, boisement et agriculture biologique. Plus généralement, les opérations collectives de reconquête de la qualité de l'eau pourront être soutenues dans le cadre des modalités d'intervention validées par les instances de bassin
- la mobilisation de nouvelles ressources pour sécuriser l'accès à l'eau potable dans certains territoires sur le plan quantitatif et qualitatif.

## **Actions en faveur des eaux littorales et marines**

L'atteinte du bon état écologique du milieu marin au plus tard pour 2020, en application de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » du 17 juin 2008, repose sur la réduction des pollutions d'origine tellurique, une amélioration de la connaissance du fonctionnement des écosystèmes marins et sur des actions spécifiques sur le littoral et en mer : programmes d'assainissement dans les ports et zones côtières, maîtrise des déchets portuaires, gestion durable des milieux littoraux et des espèces, complément de protection du milieu marin au-delà de la bande côtière, lutte contre les espèces non indigènes, prise de conscience des enjeux de protection du milieu marin par les différents acteurs et meilleure prise en compte dans les documents de planification.

## **Préservation et restauration de la biodiversité**

Les priorités régionales, qui s'appuient sur le SRCE-Trame Verte et Bleue et la stratégie régionale biodiversité-trame verte et bleue, visent à préserver et renforcer l'infrastructure écologique régionale :

- Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les espèces menacées et renforcer les corridors écologiques identifiés dans le SRCE-TVb,
- Développer les boisements fonctionnels et diversifiés dans un but de préservation et de restauration de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et aux maladies émergentes mais aussi de développement de la filière bois régionale,
- Développer l'adaptation au changement climatique en milieu urbain,
- Accompagner les travaux de recherche et d'amélioration de la connaissance de la biodiversité et des habitats naturels, structurer l'information naturaliste et accompagner la diffusion de la connaissance en s'appuyant notamment sur l'observatoire régional de la biodiversité.

Concernant Natura 2000, réseau européen terrestre et marin, il s'agira :

- de poursuivre l'animation indispensable des sites Natura 2000 pour concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel,
- d'accompagner la rédaction de plans de gestion et la réalisation de travaux favorables aux espèces et aux habitats des sites Natura 2000.

Les objectifs quantitatifs communs à ceux visés dans le cadre du programme Opérationnel FEDER/FSE 2014/2020 sont les suivants : au moins 13% de la surface régionale dédiée aux espaces naturels (il s'agit donc surtout de stopper la dégradation de ce taux dans les années à venir, en particulier pour les zones humides et les habitats prioritaires d'intérêt communautaire), le doublement de la surface sous protection forte d'ici à 2019 (notamment les réserves naturelles régionales) et 123 000 ha de surface boisée à l'horizon 2020.

Les financements des collectivités locales seront également mobilisés notamment pour les Départements, au titre de la politique sur les espaces naturels sensibles et la préservation de la biodiversité.

## Projets territoriaux de développement durable

### Plans Climat

L'atteinte des objectifs fixés dans la loi transition énergétique pour la croissance verte et dans la stratégie régionale « Climat » nécessite des lieux de mobilisation, d'initiative, de cohérence et de pilotage politique.

Il s'agira d'accompagner la nouvelle génération de Plans Climat Territoriaux sur des niveaux d'exigence ambitieux et de promouvoir la démarche pour tendre vers une couverture régionale. L'accompagnement régional s'intégrera dans la démarche « dynamique climat » initiée par l'Etat, la Région, les deux départements et l'ADEME et animée par le CERDD. Dans ce cadre, les partenaires veilleront à articuler l'animation des plans climat territoriaux avec celle des appels à projets nationaux de la transition énergétique.

### Chartes des parcs naturels régionaux

Les moyens affectés à ce chapitre contribuent au financement de l'ingénierie et du programme d'activités des 3 Syndicats Mixtes de Parcs naturels régionaux existant en région.

L'ingénierie des Parcs appuyée par ENRx est notamment mobilisée pour assurer le suivi, l'évaluation, le pilotage, et l'animation de la Charte de Parc auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et des partenaires qui en sont signataires.

De manière complémentaire, les moyens affectés aux Syndicats Mixtes de Parc leur permettent de définir et de mettre en œuvre des programmes de travail qui traduisent leur ambition de se positionner comme des territoires d'expérimentation et d'innovation au titre de la transition énergétique et environnementale notamment.

Par ailleurs, les études et actions de protection des patrimoines via la maîtrise de l'artificialisation des sols, axe fort des engagements dans les trois chartes de parcs, seront soutenues, tout comme des études et actions de consolidation de la connaissance dans le domaine de l'occupation des sols afin d'établir des bases de données partagées et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

### Opérations Grands Sites

Le Nord – Pas-de-Calais compte deux territoires d'exception pour leurs paysages : le site de Deux Caps, labellisé Grand site de France et le site des dunes de Flandres, engagé dans la démarche de labellisation depuis 2012. Pour ces deux territoires très fréquentés, l'accompagnement régional visera à identifier et concevoir les actions qui permettront de préserver et de restaurer les qualités paysagères qui en font l'attrait et la renommée.

Ce soutien s'appliquera aussi aux autres OGS qui seraient labellisées pendant la durée du CPER.

## **Education à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté**

Depuis la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée à Rio en 1992, les négociations cherchant à obtenir un accord international en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique se multiplient. Les difficultés rencontrées pour y parvenir ont repositionné les citoyens comme acteurs déterminants vis-à-vis des efforts à consentir.

Ils détiennent, par leur choix de consommation et de mode de vie, une grande partie de la réponse au défi du changement climatique et de la restauration de la biodiversité. L'exercice suppose toutefois de leur donner des clés de compréhension sur l'évolution climatique et de stimuler leurs initiatives.

Au côté de l'Education Nationale qui, depuis 2004, intègre le développement durable dans les programmes scolaires dans l'optique de former les citoyens de demain, les initiatives des associations qui constituent des acteurs relais privilégiés et reconnus pour dialoguer avec le citoyen et mener des actions éducatives, et la création par les collectivités et par les associations de lieux ou de projets permettant le passage à l'action des habitants seront soutenues.

## **Reconversion des sites pollués et délaissés**

Afin de permettre la reconversion de délaissés et de zones aux sols pollués, enjeu fort au niveau régional, deux types d'actions sont identifiés dans le cadre du CPER et en complémentarité avec les dispositifs existant (EPF, FEDER, ADEME,...) :

- d'une part, le proto-aménagement sur des sites à propriété de collectivités (1),
- d'autre part, les actions permettant la valorisation temporaire de délaissés (2).

Seront en priorité soutenus les projets en centre urbain dont la valorisation sera un levier d'attractivité pour le quartier et pour le tissu urbain environnant, ainsi qu'un facteur de mixité fonctionnelle, et ceci dans la perspective d'une contribution du site, à moyenne ou longue échéance, aux objectifs fixés par le SRCAE en termes de densification et de desserte par des transports collectifs structurants.

Des projets répondant à ces objectifs sont identifiés (cf. tableau). Cette liste n'est pas limitative et est susceptible d'évoluer, notamment par le biais d'appels à projets.

Les projets emblématiques, tels que l'opération Saint-Sauveur ou Fives Cail Babcock, ont vocation, pour ce qui concerne le proto-aménagement, à être soutenus par l'intermédiaire de l'intervention de l'EPF, ou de financements FEDER, ou de l'appel à projets de l'ADEME « Opérations exemplaires de travaux de dépollution menés dans le cadre de reconversion de friches urbaines polluées ».

1. Dans l'objectif de préparer la réintégration urbaine des espaces délaissés détenus par les collectivités ou leurs aménageurs, les actions de remise en état de premier niveau (proto-aménagement) pourront être soutenues dans la mesure où elles satisfont aux critères d'opportunité rappelés ci-dessus. Ces actions de démolition et de gestion des problématiques environnementales participeront directement à la maîtrise des risques, à l'amélioration du paysage urbain tout en amorçant le processus de réaménagement. La définition d'un projet pourra être menée parallèlement aux opérations.

Sont identifiées de façon prioritaire les opérations préparatoires à l'aménagement, menées par les collectivités ou leur aménageur, ayant un effet immédiat sur l'environnement urbain. Ainsi, seront avant tout soutenus les travaux de pré-aménagement (désamiantage, déconstruction, gestion environnementale) en zone urbaine, qui, compte tenu des critères, ne sont pas éligibles aux outils ou dispositifs existants en région (EPF, FEDER, ADEME, etc.).

Le financement des actions de dépollution sera possible dans la mesure où cette étape participe au processus de mise en valeur du site.

2. Pourra être soutenue d'autre part la valorisation temporaire des délaissés, dans le but de réintégrer progressivement à la vie urbaine des espaces n'ayant pas le statut de ressource foncière mobilisable à court terme. La valorisation temporaire de délaissés recouvre toute action mettant en valeur ces délaissés et permettant à court terme leur usage par les habitants, via, par exemple, la mise en place d'équipements temporaires, d'actions d'animation (culturelles ou d'éducation), de jardins partagés, de parcs, de lieux d'exposition, etc.

Sont visés de façon prioritaire des projets à haute valeur qualitative, ainsi que les opérations reproductibles et au potentiel d'effet d'entraînement fort.

Le financement des actions de dépollution sera possible dans la mesure où cette étape participe au processus de mise en valeur du site, d'animation pédagogique, voire de mixité fonctionnelle. En revanche, en cas d'intervention de l'EPF, seul pourra être octroyé un financement complémentaire à l'action de ce dernier, lié au surcoût de mise en place d'activités de valorisation du terrain auprès des habitants.



## Volet enseignement supérieur, recherche et innovation

Au moment où la constitution d'une Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) renforce les actions fédératives en formation et en recherche, où les universités lilloises ont engagé un processus de fusion, où l'effet d'entraînement des Labex et Equipex se fait sentir, où l'ensemble des acteurs s'est mobilisé pour l'appel à projets IDEX, et où les organismes de recherche sont prêts à renforcer leur présence dans le Nord – Pas-de-Calais, l'Etat, la Région et leurs partenaires sur le territoire s'engagent pour conforter l'excellence de la recherche en Nord – Pas-de-Calais, dans un contexte européen concurrentiel.

La région Nord – Pas-de-Calais s'est dotée depuis novembre 2012 d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, élaboré en co-construction par la Région, les collectivités et la ComUE Lille Nord de France en association avec l'Etat. Ce schéma réaffirme l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement des territoires et s'articule avec d'autres schémas régionaux tels que le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), la Stratégie de Recherche et d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) et les Schémas des Formations. Il vise à développer : l'accès et la réussite de tous dans l'enseignement supérieur, une recherche de haute qualité, des campus durables et solidaires et une Euro-Région de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Deux instances de gouvernance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont été mises en place : l'espace prospectif et stratégique et le Parlement du Savoir, regroupant le monde académique, les entreprises, les territoires et largement ouvertes à la société civile. Avec la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE), ces deux instances permettent de créer les conditions d'une vision partagée des acteurs dans le respect de leur diversité et de favoriser une meilleure coordination de l'action publique.

Avec 164 000 étudiants, plus de 190 laboratoires de recherche qui regroupent plus de 5 500 personnes en équivalent temps plein (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants, ...), la région contribue à hauteur de 3,8% à la production scientifique nationale, ce qui la positionne au 8<sup>ème</sup> rang des régions françaises. Sa participation est particulièrement significative dans les domaines des STIC intelligence artificielle, mathématiques et recherche médicale (4<sup>ème</sup> rang), en sciences humaines et sciences sociales (5<sup>ème</sup> rang), en physique (6<sup>ème</sup> rang) et en chimie des matériaux (8<sup>ème</sup> rang). Associé à un maillage territorial de qualité, un réseau important de diffusion de l'innovation (7 pôles de compétitivité, 14 pôles d'excellence régionaux, des parcs technologiques thématiques, ...), le Nord – Pas-de-Calais dispose d'atouts importants.

Quatrième région française en termes de PIB, de population ou de diplômés de master, le Nord – Pas-de-Calais n'apparaît toutefois qu'au 9<sup>ème</sup> rang en termes d'effectifs de chercheurs, avec une faiblesse des effectifs au sein des organismes de recherche nationaux et un déficit encore plus marqué au sein des entreprises privées.

Au regard de son potentiel démographique et de son volontarisme économique, la marge de progression de la région est importante. Dans le but de faire prospérer les atouts de la région et d'agir en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, de l'attractivité et du rayonnement de la recherche et de la formation, de l'intensification des dynamiques partenariales scientifiques, technologiques et économiques et de la valorisation de la recherche et du transfert, l'Etat et les collectivités ont choisi de doter le Contrat de Plan Etat-Région d'un volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation. Ils veilleront à ce que l'ensemble des universités et centres de recherche et d'enseignement de la région participent à ce rayonnement et en bénéficient, aussi bien sur la métropole lilloise, sur le Littoral Côte d'Opale, l'Artois-Douaisis et le Hainaut-Avesnois-Cambrésis.

L'engagement du Gouvernement et des collectivités en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doit être apprécié en tenant compte de l'ensemble des moyens financiers mobilisés dans le Plan Campus, le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et les actions de droit commun qui traduisent la priorité accordée à ces thématiques.

Au titre du Plan Campus Grand Lille engagé depuis 2008, les établissements bénéficient d'une dotation de 110 M€ de l'Etat abondée par les collectivités à hauteur de 90 M€, permettant un plan d'envergure de remise à niveau et de rénovation de l'immobilier universitaire.

Pour le Campus innovant de Valenciennes, 20 M€ de l'Etat permettent la construction de l'Institut des Transports durables et de l'Institut international du Management, complétés par 6M€ de la Région au titre de l'équipement et l'aménagement des voiries par la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole.

La ComUE est également porteuse ou associée à plus de 35 projets labélisés au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (Labex, Equipex, Idefi, SATT, IRT, ITE, Infrastructures en biologie-santé, ...). Le Nord – Pas-de-Calais bénéficie de plus de 265 M€ de dotation consommable et d'intérêts de la dotation pour ses projets d'excellence en matière de formation, de recherche et d'innovation.

La Stratégie Recherche et Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) du Nord – Pas-de-Calais, adoptée le 7 octobre 2013, identifie six domaines d'activités stratégiques : Transports et Eco mobilité, Santé et Alimentation, Ubiquitaire et Internet des objets, Chimie - Matériaux et Recyclage, Images Numériques et Industries Créatives, Energie. Ces thématiques s'inscrivent dans les orientations stratégiques nationales déclinées dans l'agenda France-Europe 2020 et dans le programme opérationnel des fonds structurels européens de la région Nord – Pas-de-Calais. Les opérations soutenues dans le cadre du CPER et relevant de la SRI-SI pourront s'appuyer sur un cofinancement FEDER.

## **Objectif « Attractivité et compétitivité »**

Les orientations retenues pour le volet recherche – innovation et transfert du CPER visent à soutenir des projets partenariaux entre acteurs académiques et acteurs socio-économiques, à accompagner des projets de recherche interdisciplinaire, à développer des plates formes technologiques et des structures d'appui et contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche.

Les domaines scientifiques concernés, pour la majorité en adéquation avec la Stratégie Recherche et Innovation pour une Spécialisation Intelligente ou en résonance avec la politique régionale de la Troisième Révolution Industrielle concourant à développer l'attractivité et le rayonnement des universités sur l'ensemble, s'inscrivent dans les thématiques suivantes : Biologie-Santé, Ressources marines et Agroalimentaire, Environnement, Energie, Sciences et Technologie de l'Information et de la Communication, Mécanique et ingénierie, Chimie des matériaux, Transport, Sciences Humaines et Sociales

### **Soutien à la recherche partenariale public/privé**

Les projets partenariaux entre acteurs académiques et acteurs socio-économiques s'inscrivent résolument dans les domaines d'activités stratégiques de la SRI-SI et s'adosent à des équipes de recherche reconnues :

#### **CE2I : Convertisseurs d'Energie Intégrés Intelligents**

Le projet se nourrit d'un partenariat avec des grands groupes industriels et PME. Il s'appuie sur une compétence scientifique solide impliquant plusieurs universités et écoles de la région, les universités de Gand et d'Eindhoven. Il ambitionne de concevoir et réaliser des nouveaux ensembles convertisseurs à composants rapides et machines électriques qui satisfassent les contraintes de compatibilité, de compacité, de fiabilités structurelle et fonctionnelle, d'éco-efficacité et d'adaptabilité à leur environnement.

#### **PHOTONICS 4 Society : Photonique et fibres optiques**

Le projet a pour ambition de développer en région Nord – Pas-de-Calais, mais aussi au niveau national, un écosystème autour de la photonique utilisant les fibres optiques. Ce projet, focalisé sur la primauté industrielle dans les TIC et la santé, s'appuie sur la technologie clef générique « Photonique » et fait une place importante à l'innovation dans les PME.

**ALIBIOTECH : Programme de recherche en agroalimentaire et biotechnologie**

Le projet vise à renforcer une recherche d'excellence en amont dans les domaines de l'agro-alimentaire et de la biotechnologie et à assurer un transfert optimal des résultats de cette recherche aux entreprises régionales du secteur et au monde rural. Son objectif principal est le développement d'une agriculture et d'une alimentation durables au travers notamment de la mise en évidence, la caractérisation, la bio production et l'exploitation de biomolécules et de bio polymères et la mise au point et l'optimisation de technologies et de procédés propres pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité alimentaire de la fourche à la fourchette.

**Accompagner des projets de recherche interdisciplinaire**

Il s'agit d'accompagner des projets à fort impact de rayonnement et d'attractivité construits sur la base de la qualité scientifique et des stratégies de structuration développées à l'échelle de la ComUE, qui se nourrissent des réussites récentes obtenues au niveau national.

**IRICL : Institut de recherche intégrée sur le cancer**

Le projet ambitionne la création d'un institut de recherche pluridisciplinaire sur le cancer de dimension internationale sur le site Hospitalo-Universitaire Lillois pour renforcer considérablement le socle scientifique sur lequel repose le SIRIC ONCOLille et devenir une référence mondiale dans l'exploration de la dormance tumorale et de la résistance aux traitements anticancéreux. Cet Institut, conçu pour permettre des interactions quotidiennes entre biologistes, chimistes, physiciens, médecins et chercheurs en SHS, au contact de la clinique, regroupera les forces de recherche sur le cancer existantes, accueillera de nouvelles équipes et comportera des plates-formes innovantes, notamment dans le domaine des micro technologies avec l'implantation d'une équipe LIMMS-Université de Tokyo.

**MARCO : Recherches marines sur la côte d'opale, du milieu marin et littoral, aux ressources et à leur qualité.**

Ce projet structurant, multi-laboratoires et multi-organismes, repose sur la mise en place d'instruments et d'outils pour une approche globale de l'étude du milieu marin, de la ressource et de la qualité des produits aquatiques. Pour répondre à ces enjeux académiques et sociétaux, le projet s'articule autour de 6 axes : Observation et évaluation de l'environnement marin, Structure, fonctionnement et dynamique des écosystèmes, Productivité et durabilité des ressources halieutiques et aquacoles, Qualité et sécurité des ressources aquatiques, Vulnérabilité et usages des éco-socio-systèmes marins et littoraux, Ingénierie marine et littorale.

**DATA : Advanced Data Science et Technologies**

Le projet « Advanced data science and technologies » (Data) ambitionne de mener un programme de recherche sur les enjeux de la donnée et des technologies numériques clés associées (Internet des objets, cloud computing, big data et calcul intensif) au meilleur niveau international en synergie forte avec le tissu économique régional et de mettre en place les infrastructures de recherche à la hauteur des enjeux. Il s'articule autour de trois axes de recherche : Internet des objets, Intelligence des données et des connaissances, Calcul haute-performance et optimisation.

**IRILL : Institut de Recherche et d'innovation sur le logiciel libre**

L'objet du projet est l'acquisition d'un immeuble dans le cadre du développement du centre de recherche Inria Lille – Nord Europe conformément à son schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Le but est d'intensifier la présence de l'institut dans l'écosystème d'EuraTechnologies en hébergeant notamment les plates-formes spécifiques comme celle de l'EquipEx FIT (Future Internet of Things), la plate-forme mutualisée d'innovation « Shopping Innovation Lab » et un showroom mutualisé utilisé notamment dans le cadre du programme « Ambition Logicielle ».

**ARCHI-CM : Chimie et Matériaux architecturés**

Le projet ARCHI-CM vise à répondre à des défis sociétaux, dans les domaines de la bio économie, de la réponse aux défis énergétiques et des matériaux avancés notamment avec des applications dans la valorisation de la biomasse, de l'hydrogène et du biogaz comme vecteur énergétique et de la production de matériaux bio-sourcés. C'est un projet interdisciplinaire, dont la spécificité scientifique réside dans la combinaison des concepts d'architectures à la fois pour réaliser des matériaux innovants (assemblages de blocs fonctionnels, texturation multi-échelle, ...) et pour induire des réactivités chimiques originales (milieux confinés, catalyseurs multifonctionnels, ...).

**ELSAT2020 : Eco mobilité Logistique Sécurité et Adaptabilité dans les transports à l'horizon 2020**

Le projet propose de relever les nouveaux défis sociétaux pour des Transports et une éco mobilité, plus sûrs, plus intelligents, plus « verts », plus intégrés, personnalisés, acceptables et économiquement performants. Le projet scientifique est organisé autour de l'analyse des besoins sociétaux, industriels et économiques conduite en continu, et déclinée en quatre objectifs stratégiques : L'humain dans les transports et sa mobilité, Optimisation des systèmes de mobilité et Logistique, Nouveaux matériaux et concepts structuraux, Dimensionnement et performances des fonctions véhicules. Ces objectifs stratégiques adressent trois grands défis sociétaux, en parfaite cohérence avec les éléments clés du développement : Énergie et environnement, Mobilité et logistique, Sécurité, sûreté et fiabilité.

**CLIMIBIO : Changement Climatique – Dynamique de l'atmosphère et impacts sur la biodiversité et la santé humaine**

Le projet CLIMIBIO est un projet environnemental pluridisciplinaire qui a pour but d'étudier l'évolution des milieux et du climat, d'analyser les impacts de ces évolutions sur la biodiversité, la qualité de l'air, la santé, la société et d'envisager les perspectives et stratégies d'adaptation à ces changements. A ce titre, le projet proposera des pistes d'atténuation de ces effets en agissant à la source et en s'appuyant sur des outils prédictifs d'aide à la décision.

**CTRL : Centre Transdisciplinaire de recherche sur la longévité**

Le projet ambitionne de comprendre les bases épidémiologiques et les mécanismes moléculaires de l'accroissement de la longévité des populations humaines pour découvrir et mettre en œuvre les mesures préventives et thérapeutiques pour les généraliser à l'ensemble de la population, afin que chacun puisse vivre mieux plus longtemps. Les objectifs du CTRL sont déclinés autour de plusieurs axes : De l'épidémiologie aux déterminants de la longévité, Analyse moléculaire et cellulaire des déterminants de la longévité, Des déterminants aux cibles préventives et thérapeutiques, Des cibles thérapeutiques aux candidats-médicaments, Des cibles aux essais cliniques et de prévention.

**MAUVE : MédiAtions VisuElles : culture numérique et création**

Il s'agit de développer des recherches pluridisciplinaires sur les outils et dispositifs visuels numériques, en associant les Sciences Humaines et Sociales avec les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, en vue de développer une médiation culturelle et scientifique innovante. Le projet a pour objectif de participer activement à faire de la région Nord – Pas-de-Calais une référence nationale et européenne en matière d'usages culturels des STIC (Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication). Les technologies numériques sont aujourd'hui intimement liées à la création artistique et à la médiation culturelle. Ce lien constitue un enjeu majeur dans la dimension économique, dans la dimension de diffusion de la culture et dans la dimension épistémologique.

## **Développer des plates formes technologiques et des structures d'appui**

Les actions relèvent d'enjeux de création ou consolidation d'offres mutualisées technologiques ou d'appui qui se traduisent par l'organisation d'une offre nouvelle de services, de R&D et de formation adossée à des compétences scientifiques reconnues.

### **ISI-MESH : Interdisciplinarité, Structuration et Internationalisation à la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société**

Ce projet s'articule en 3 actions : l'approfondissement de la recherche interdisciplinaire, la structuration de réseaux autour des SHS en région et l'internationalisation. Par ce projet, la MESHS contribuera à l'effort national concernant la place des SHS dans la recherche et permettra de renforcer l'action du Réseau National des MSH et ainsi que celle de l'alliance ATHENA. Le projet permettra de resserrer les liens public-privé et de montrer l'apport des SHS à l'essor du monde économique.

### **IRenE : Innovation et Recherche en Environnement**

La plateforme IRenE a pour ambition de développer les actions de recherche en partenariat public-privé, la prestation et la formation et de soutenir les programmes de recherche dans le domaine de l'Environnement, en s'appuyant sur un potentiel expérimental opérationnel et les compétences pluridisciplinaires des laboratoires partenaires. Son objet est de développer et mettre en œuvre des outils d'appréhension des questions environnementales liées à la qualité des milieux air, eau et sol, et à leur dynamique dans les domaines physique, chimique, biologique, toxicologique, sanitaire et socio-économique.

## **Contribuer au renforcement des infrastructures de recherche nationales**

Le projet référencé **RMN-1200** concerne l'acquisition d'un spectromètre à Résonance Magnétique Nucléaire de 1200 Mhz en appui au développement de l'infrastructure de recherche RMN à très hauts champs (IR-RMN-THC) portée par le CNRS.

### **RMN1200 : Spectromètre à Résonance Magnétique Nucléaire de 1200 Mhz**

Ce nouvel équipement permettra de lever des verrous scientifiques dans de nombreux domaines, allant de la biologie structurale à la science des matériaux, en passant par la pharmacie, la chimie, la géologie, les sciences de l'environnement ou la conservation du patrimoine culturel. Le spectromètre 1200 MHz offrira de nouvelles possibilités d'analyse pour les nanomatériaux et les matériaux avancés (matériaux pour l'énergie, catalyseurs, polymères, biomatériaux). Le gain en sensibilité offert par cet appareil donnera notamment accès à l'observation des interfaces par RMN. Ce spectromètre RMN sera l'un des premiers équipements de ce type dans le monde, il contribuera fortement au référencement de la région Nord – Pas-de-Calais, mais également de la France, dans la compétition internationale.

## **Soutien au transfert et à l'innovation**

L'action porte sur le soutien aux centres de ressources technologiques. Le tissu industriel du Nord – Pas-de-Calais est constitué essentiellement de PME. Ces entreprises ont souvent une difficulté à accéder à des technologies éprouvées ou porteuses.

Il est à noter que la Région ne contractualise pas dans le cadre du CPER son soutien aux structures d'innovation et de transfert qu'elle finance par ailleurs.

## **Objectif « Campus attractifs et fonctionnels »**

Les orientations retenues pour le volet immobilier du CPER visent l'amélioration des conditions de vie étudiante sur les campus, des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de bâtiments, ainsi que le développement de structures à forts enjeux de Formation et de Recherche.

### **Améliorer les conditions de vie collectives des étudiants**

Les opérations retenues concernent des réhabilitations de résidences universitaires, ainsi que le développement de lieux de vie et de services destinées à améliorer la vie étudiante sur des campus excentrés. Il convient notamment de poursuivre la réhabilitation du parc de logements du CROUS sur les territoires en tension engagée sur la période précédente. Ces projets sont complémentaires aux projets de construction, menés hors CPER, car bénéficiant des financements du logement social, complétés le cas échéant par des subventions de la Métropole Européenne de Lille ou du Département du Nord.

#### **Résidence Gérard Philippe de Béthune**

La résidence n'avait pas fait l'objet de travaux de rénovation depuis sa construction en 1968. Une deuxième tranche d'opérations achèvera sa rénovation lourde permettant d'assurer la réfection de la résidence, la sécurité des personnes et de l'isolation thermique.

#### **Résidence I Hélène Boucher de Villeneuve d'Ascq**

Construit en 1965, le pavillon I n'a jamais fait l'objet de gros travaux. Il nécessite une réhabilitation complète des chambres intégrant un minimum de confort (cabine 3 fonctions et internet). Le réseau de canalisations et l'isolation thermique sont à revoir intégralement.

#### **Résidence Camus de Villeneuve d'Ascq**

La résidence Camus comprend 7 bâtiments. Il est impératif de la réhabiliter, afin qu'elle réponde davantage aux attentes estudiantines en terme de confort, d'hygiène et de sécurité. La réhabilitation complète de la résidence est programmée : deux bâtiments viennent de l'être, trois bâtiments restent à réaliser, deux bâtiments seront déconstruits après livraison d'un nombre équivalent de logements neufs sur le secteur de Galois / Pariselle. Le financement de cette opération est totalement pris en charge par le CNOUS.

#### **Espace polyvalent de l'Université de Valenciennes (UHCV)**

L'université de Valenciennes est excentrée du centre-ville et le tramway qui la relie au centre-ville ne fonctionne qu'en journée. L'université ne dispose d'aucun lieu d'animation sur le campus pour répondre tant aux besoins quotidiens de la vie associative qu'aux événements. Le projet de salle polyvalente fait partie intégrante au projet de Technopole avec une résidence étudiante, une crèche, l'ensemble formé par l'Institut International du Management et l'Institut du Transport durable et de l'IRT Railenium.

#### **Espace de vie étudiante sur le site de l'ex-IUFM d'Arras**

La libération de locaux de l'IUFM appartenant au Département du Pas-de-Calais va permettre de renforcer les services aux étudiants dans une opération associant le CROUS, l'université d'Artois et le Département du Pas-de-Calais. Des immeubles seront réhabilités pour créer des logements pour les chercheurs, les étudiants à faible revenus, ainsi qu'un restaurant. Parallèlement seront aménagés un guichet unique pour le CROUS et un centre de santé.

## **Réhabilitation et aménagement des campus**

Les projets de réhabilitation, aménagement des campus et promotion de la performance et de la sobriété énergétique portent prioritairement sur des mises aux normes structurelles, de sécurité, d'accessibilité et d'adaptation des locaux aux besoins.

### **Rénovation des bâtiments de l'ENSAIT**

Les travaux correspondent à des travaux de mise en conformité et sécurité importants au regard des risques notamment de chutes de pierres. Des travaux d'isolation, à travers les changements d'huissieries, d'isolation des combles et de rénovation de la toiture, sont nécessaires.

### **Couverture du bâtiment de la Citadelle (ULCO)**

Le bâtiment Citadelle, construit sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine de Dunkerque nécessite d'importants travaux de rénovation du fait de désordres importants en toiture liés à un problème de conception. Pour résorber ce problème préjudiciable aux missions de l'université et permettre le transfert de propriété de l'immeuble, les travaux sont programmés sur la base d'un cofinancement 50/50 de l'opération par l'état et la Communauté urbaine de Dunkerque.

## **Développement de structures à forts enjeux de Formation et de Recherche**

Les projets de développement de structures à forts enjeux de Formation et de Recherche visent à accompagner la stratégie immobilière des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du Nord – Pas-de-Calais, en cohérence avec la politique de site et les opérations du plan campus. Ils reposent sur un principe de responsabilité et de soutenabilité des fonctionnements et usages des surfaces de formation et de recherche.

### **Restructuration du pôle de chimie (Lille 1)**

Le pôle de chimie est reconnu pour ses travaux de recherche, il constitue un pôle d'excellence pour la région Nord – Pas-de-Calais. Cette opération de restructuration et de mise en sécurité concerne 5 bâtiments qui présentent des niveaux de risque élevés. Ces bâtiments comprennent des espaces d'enseignement, des plateformes technologiques et des ateliers. Cette restructuration constitue la suite d'opérations déjà engagées sur deux premiers bâtiments.

### **Learning center de Lille 3**

La bibliothèque construite en 1970 abrite plus de 600 000 ouvrages, dont les ouvrages historiques de l'ensemble des universités lilloises. Elle est devenue vétuste et non conforme aux réglementations, les problématiques d'amiante empêchent aujourd'hui un entretien normal de l'immeuble. L'opération concerne la démolition du bâtiment et la construction d'un Learning center, s'appuyant sur un projet scientifique de valorisation des savoirs développés à l'université dans le domaine des sciences humaines et sociales et l'archéologie, ouvert sur un public diversifié et proposant des espaces de travail modulables. Au cœur de la stratégie pédagogique et scientifique de l'établissement, ce Learning center se veut un lieu ouvert à un large public, un lieu de valorisation de la recherche, de médiation scientifique et d'innovation pédagogique.

De plus, à l'initiative et sur les financements du Conseil régional, une extension du Learning center sur la thématique – archéologie est envisagée à Boulogne-sur-Mer, sans préjudice des engagements financiers de la Région sur le site de Lille.

### **L'Institut de recherche intégré sur le cancer de Lille (IRICL)**

Ce projet consiste en la construction de bâtiments permettant d'héberger un institut de recherche sur le cancer regroupant l'ensemble des équipes lilloises et d'implanter des plateformes technologiques innovantes notamment sur les micro technologies. Il s'agit du pan immobilier du projet qui est porté dans le volet "recherche" comme étant un projet déterminant au regard de l'excellence scientifique acquise par les équipes de chercheurs, sur cette thématique.

### **Restructuration du bâtiment C7A de l'ENSCL**

Il s'agit de poursuivre la restructuration du pôle chimie de façon à séparer les activités de recherche et les activités d'enseignement. Le bâtiment est classé en avis défavorable de la commission locale de sécurité. Très vétuste, il est confronté à une dégradation globale de ses installations et de ses locaux. Une mise aux normes, le désamiantage et la restructuration des secteurs recherche et enseignement sont programmés.

### **Objectif « Campus connectés »**

L'ambition numérique portée par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche vise le développement des usages et des nouvelles modalités d'apprentissage.. En complément à ces opérations, un financement spécifique sera consacré par l'Ecole des Mines de Douai à la production et l'usage de cours en ligne.

### **Réseau haut débit**

Cette opération relève pleinement d'une politique de site et a pour objectif de développer les accès aux moyens de communication dans les espaces d'apprentissage des campus mis à disposition des étudiants et des enseignants, pour permettre l'usage de web conférence, d'accès aux plates-formes et aux nouveaux dispositifs numériques de formation.



## Volet Numérique

### Eléments de Diagnostic et enjeux

La région Nord – Pas-de-Calais est une terre de contrastes dans le développement de l'inclusion numérique et la diffusion des usages des nouvelles technologies. Les infrastructures nécessaires au développement des échanges électroniques sont accessibles par le plus grand nombre, mais bien souvent de qualité moyenne, les efforts sont à poursuivre notamment pour les zones rurales. En revanche, l'offre de services est plutôt riche et compétitive, que ce soit pour les entreprises ou les particuliers (plusieurs opérateurs en compétition dans une région dense en population). Malgré des indicateurs socioéconomiques préoccupants, le nombre d'internautes régionaux ne cesse de croître, mais le taux de pénétration local (68%) est encore inférieur de 4 points à la moyenne nationale (72.1%) [Observatoire régional des TIC 2012]. La région se classe 5ème au niveau national en ce qui concerne le taux de pénétration de la téléphonie mobile, alors qu'elle est 4<sup>ème</sup> en nombre d'habitants.

Les grandes entreprises présentes sur le territoire sont bien souvent à la pointe des technologies de l'information et de la communication (vente à distance, logistique, automobile, ferroviaire), alors que les PME-TPE, et les secteurs plus traditionnels de l'agriculture et de la pêche sont plutôt en retard dans la mise en œuvre de ces outils au service de la compétitivité. Les politiques d'accompagnement locales permettent de rattraper les retards et d'envisager de meilleurs résultats dans une région où la population est jeune, et de plus en plus connectée. La création numérique est une filière en devenir et un vecteur de promotion du tertiaire supérieur ; elle répond pleinement à l'objectif de développement de synergies entre entreprises, centres de recherche et formation de haut niveau au sein d'un écosystème dédié.

Le développement de l'économie numérique revêt également un enjeu important en termes d'activité économique au niveau régional. En effet, en Nord – Pas-de-Calais, le secteur des TIC représente 1 700 établissements et 29 000 salariés.

Près de 80 % des emplois régionaux dans le secteur des TIC se situe dans l'agglomération lilloise. Ce secteur connaît une progression nettement plus sensible des emplois en région par rapport à la moyenne nationale. Les TIC régionales sont reconnues et innovantes : 9 entreprises sont au palmarès du classement des 72 entreprises les plus prometteuses de France.

La labellisation 'FRENCH TECH' de l'écosystème régional s'appuyant sur l'hôtel d'entreprises « EURATECHNOLOGIES » et les sites associés permettra d'accélérer cette dynamique, et de positionner des entreprises « à haut potentiel » à l'international.

La stratégie de la Troisième Révolution Industrielle met un accent particulier sur le déploiement des réseaux énergétiques intelligents

Durant la période 2007-2013, plusieurs dynamiques et actions ont été menées en région.

Pour renforcer et favoriser l'accès à Internet et aux usages numériques, notamment en matière d'éducation et de formation, de e-santé, d'administration dématérialisée, d'économie numérique et de développement des filières des métiers du numérique.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, il s'agira de consolider et d'amplifier les initiatives de nature à favoriser l'accès des habitants de la région, notamment les jeunes publics, à la maîtrise des usages et services numériques.

Les enjeux liés à l'attractivité du territoire, la formation et les usages pédagogiques innovants, le développement de l'innovation et de la compétitivité, seront également favorisés au sein de la contractualisation.

Pour ce faire, un accompagnement et un suivi des investissements réalisés par les collectivités et les opérateurs en matière de montée en débit et de déploiement du très haut débit (particulièrement la

fibre optique) seront assurés, au regard notamment des cofinancements engagés par l'Etat, la Région et les fonds européens, en particulier les opérations de développement des réseaux énergétiques intelligents.

Au niveau des services, le volet numérique s'attachera à développer la nature, la variété, la qualité, la productivité et la généralisation d'offres de services d'intérêt général ou particulier sur la mutualisation de l'information géographique, de l'ouverture des données publiques, l'administration en ligne, la télésanté, l'accompagnement et la valorisation des initiatives et innovations TIC, l'inclusion numérique dont l'accès aux réseaux de téléphonie mobile, et les outils susceptibles de faire émerger des méthodes pédagogiques et éducatives innovantes. En phase avec la stratégie de la Troisième Révolution Industrielle, le développement des services numériques dans le domaine de l'énergie feront l'objet d'opérations démonstratives ou de déploiement pour une gestion décentralisée.

## **1. Gouvernance : actualisation de la Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (SCORAN)**

La Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN) présente un diagnostic de la couverture numérique, établit les principaux enjeux autour de l'accès au Très Haut Débit et au déploiement des services, puis dresse un état des lieux des dynamiques en cours. Les priorités de l'actualisation de la Stratégie seront définies en cohérence avec les orientations données pour la mise en œuvre des Fonds européens structurels et d'investissement (objectif thématique 2 consacré aux TIC) ainsi qu'avec le schéma directeur des usages et services régional.

Pour consolider cette dynamique d'approche globale (thd, usages et services et économie numérique) et outiller cette gouvernance du numérique (phase 1 à 3 ans), la SCORAN s'appuiera sur le Schéma Directeur d' Aménagement numérique (SDAN), le Schéma Directeur des Usages et Services numériques (SDUS) régional, les stratégies nationales et européennes et des études d'opportunités/faisabilité visant à faire émerger des projets structurants mutualisés dans les thématiques principales de l'action publique ou au niveau des territoires intercommunaux, notamment et à titre d'exemple :

- dans le domaine de l'enseignement supérieur avec la mise en réseau des universités,
- dans le domaine culturel, la mise en réseau des bibliothèques virtuelles (autour d'expérimentation dans les communes de Cambrai, Villeneuve d'Ascq, Les Rues des Vignes...) et/ou la mise en réseau des établissements culturels (autour d'expérimentations au Phénix, Le Fresnoy, les musées),
- dans le domaine de la structuration des usages et des services, des études sur les stratégies numériques territoriales intégrées sur les priorités de l'éducation/formation/culture, du développement économique (tissu PME/TPE), du vivre ensemble (santé, citoyenneté), de la troisième révolution industrielle (transition énergétique, mobilité durable).

Ces travaux conditionneront une phase 2 de mise en œuvre qui s'appuiera sur les fonds européens (FEDER), de l'Etat (FNADT) et des collectivités.

### **Opération**

Mise à jour de la SCORAN et animation de la Commission Consultative Régionale de l'aménagement Numérique du Territoire.

## 2. Développement du très haut débit

### 2-1 Mise en oeuvre du très haut débit (filaire)

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement d'usages et de services notamment pour l'économie numérique : pour atteindre l'objectif gouvernemental de couverture exhaustive de la population à l'horizon 2022, le plan « France Très haut débit » prévoit un soutien de l'Etat aux réseaux d'initiative publique, correspondant en moyenne nationale à la moitié du besoin de subvention des projets publics en dehors des zones d'initiative privée.

Le plan national « France très haut débit » vise à proposer la le THD (supérieur ou égal à 30 Mégabits / seconde) pour tous d'ici 2022. A ce titre, le conseil régional et les deux conseils généraux ont élaboré un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDAN) dont l'objet est d'établir une projection opérationnelle du déploiement d'infrastructures permettant l'accès au très haut débit.

Un syndicat mixte ouvert a été créé en juillet 2013 pour mener à bien les études techniques et financières complémentaires au schéma directeur et dans l'objectif d'un dépôt de dossier de demande de subventions auprès du FSN/PIA.

Le dossier déposé en décembre 2014 est en cours d'instruction et fait apparaître un montant prévisionnel d'investissements de 732 M€. Le réseau d'initiative public envisagé couvrira 31% de la population à horizon 2020 en « triple play » et en fibre optique en 2025.

L'investissement privé des opérateurs de télécommunications (Orange et SFR Numéricable en région Nord – Pas-de-Calais) portera sur les principaux pôles urbains de la région, à savoir:

- dans le Nord, les agglomérations de Lille, Valenciennes, Maubeuge, Douai, Dunkerque, et Cambrai ;
- dans le Pas-de-Calais, les agglomérations de Boulogne, Calais, Béthune, Lens, Arras et les communes de Berck et Saint-Omer.

In fine, compte tenu de la densité de population des différents pôles urbains, les opérations de déploiement menées par les opérateurs privés en région couvriront près de 69 % des foyers (57 % au niveau national) tandis que le réseau d'initiative publique envisagé couvrira les 31 % restant.

Le projet de couverture numérique à très haut débit du Nord – Pas-de-Calais fait l'objet d'un dossier de demande de subvention et a été déposé sur la plate-forme dématérialisée du Commissariat Général aux Investissements en décembre 2014. Ce dossier est en cours d'instruction selon les règles de l'appel à projets « France THD ». A ce stade, les services de l'Etat prévoient en première approximation une participation pour un montant estimatif compris entre 150 et 170 M€ auxquels s'ajouteront la contribution de la Région à hauteur de 50 % (75M€). et celles de chaque Département à hauteur de 25% (37.5M€ chacun).

En 2015, préalablement au déploiement de réseaux performants par les opérateurs publics et privés, les écoles non desservies en haut débit de qualité pourront bénéficier d'un financement des frais d'installation des équipements de réception de technologies alternatives à leur raccordement au titre de l'appel à projets " Ecoles connectées ", à hauteur maximale de 400 €/prise.

L'appel à projets en cours ne permet pas pour l'heure de quantifier le nombre d'établissements qui pourraient bénéficier de cette mesure.

#### Opération

Déploiement d'un réseau d'initiative public à très haut débit pour 31 % des foyers non couverts par les projets de couverture des opérateurs privés.

## **2 – 2 Résorption des ‘zones blanches’ de la téléphonie mobile**

La résorption des zones blanches de téléphonie mobile représente un enjeu important pour les territoires les plus enclavés. Cependant, compte tenu du programme qui a été mis en œuvre sur les 10 dernières années, des zones blanches subsistent en région. Une étude de couverture conforme aux préconisations techniques de l'ARCEP datant de mars 2015, fait apparaître 11 zones non couvertes. A la suite d'expérimentations récentes conduites par les opérateurs, la piste d'une solution 4G mixte (fixe + mobile) est à examiner : sous réserve d'une évolution du cadre juridique elle pourrait constituer une option utilisable par un maître d'ouvrage de réseaux publics de communications électroniques à très haut débit fixe pour couvrir une zone blanche de téléphonie mobile.

### **Opération**

Equipements de deux communes en pylônes pour l'accueil des opérateurs. Les 11 zones blanches détectées lors de la dernière étude de couverture (mars 2015) feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du nouveau plan national de résorption engagé par l'Etat.

## **3 - Développement des usages**

La stratégie d'accroissement des usages et services numériques se décline en cinq priorités: éducation-formation, santé, culture, inclusion et énergie.

### **3-1 Développement de la plate-forme publique pour l'information géographique**

L'Etat, l'EPF, le conseil régional et les deux conseils généraux ont créé une plate-forme régionale commune sur l'information géographique dénommée « PPIGE », permettant de mutualiser et diffuser les données et informations géographiques produites par les institutions précitées et de capitaliser celles élaborées par les acteurs locaux et d'autres partenaires.

Il s'agira, pour la période 2015-2020, de conforter et de développer cette plate-forme de mutualisation selon de nouvelles orientations stratégiques qui ont été adoptées par les partenaires au sein d'une gouvernance remaniée.

### **3-2 Plan Hôpital Numérique**

Le concept d'hôpital numérique vise à apporter plus de qualité dans les établissements de santé, tout en maîtrisant les dépenses au travers de systèmes d'information et de communication performants. L'hôpital numérique répond donc, à court terme, à l'enjeu d'efficacité des soins et de maîtrise des dépenses de santé, en accélérant la réorganisation des systèmes de santé.

Le Programme Hôpital Numérique s'inscrit dans cette dynamique avec plusieurs objectifs : assurer l'accès aux soins pour tous, garantir la continuité de l'offre de soins entre l'hôpital et la médecine de ville, améliorer les pratiques médicales et la gouvernance des établissements de santé, publics et privés. Le programme Hôpital numérique répond en cela à l'un des objectifs de la stratégie nationale de santé portée par la Ministre de la Santé, qui est de moderniser l'offre de soins au sein des établissements de santé et en dehors de l'hôpital. Pour se faire, elle incite notamment les professionnels de santé à développer l'usage des outils numériques au sein de leur structure.

Le programme Hôpital Numérique s'inscrit dans un cadre à 5 ans (2013-2018), et vise à permettre aux établissements de santé du champ sanitaire à atteindre un palier de maturité de leur Système d'Information Hospitalier liés aux processus de soins pour leur permettre :

1. Le partage et l'échange d'informations autour d'une prise en charge coordonnée du patient ;
2. L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins en ciblant notamment 5 domaines fonctionnels autour de la production de soins
  - Les résultats d'imagerie, de biologie et d'anatomo-pathologie
  - Le dossier patient informatisé et interopérable
  - La prescription électronique alimentant le plan de soins
  - La programmation des ressources et l'agenda du patient
  - Le pilotage médico-économique

Pour la région Nord – Pas-de-Calais, une enveloppe de 20 Millions d'euros est mobilisable en fonction de la maturation des projets soumis par les promoteurs régionaux. Des financements complémentaires pourront être mobilisés dans le cadre du PO FEDER axe 2

### **3-3 Développement des TICE dans l'éducation et la formation**

Dans le domaine de l'éducation nationale, le projet de déploiement du numérique au sein des collèges et les lycées fera l'objet, sur l'exercice 2014-2015, d'un état des lieux conduit à l'échelle de la région, et de propositions négociées avec les collectivités concernées pour déploiement ultérieur afin que soient pris en compte les besoins d'équipement des élèves et des classes, de dématérialisation de contenus pédagogiques et de formation des enseignants.

Le Conseil régional et les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais mettront en œuvre, en coordination avec les services de l'Education nationale, des projets visant à :

- offrir aux élèves l'accès aux nouvelles technologies et aux ressources numériques ;
- réduire le poids du cartable en développant le manuel numérique par la mise à disposition à l'ensemble des collèges d'un équipement TICE performant, motivant et innovant pour améliorer les usages pédagogiques ;
- rendre les cours plus interactifs et dynamiques à l'aide de vidéo projecteurs interactifs (VPI) dans chaque classe des collèges ;
- amener l'informatique aux élèves et mutualiser l'usage des classes par la mise à disposition d'un équipement nomade (chariot mobile composé de tablettes numériques ou de Netbook, Baladodiffuseur MP3/MP4) ;
- faciliter la communication entre les élèves, les parents et les équipes pédagogiques en offrant un point d'entrée unique (ENT), réalisé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Région Nord – Pas-de-Calais et le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais ;
- diffuser, collecter et partager des informations thématiques et géo-localisées par la mise en place d'un outil numérique à destination des collégiens et du grand public.

Pour ce qui est du développement des équipements et des usages numériques dans les lycées, l'Etat, la Région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont engagé un partenariat se traduisant par un groupement de commandes qui vise à mettre à disposition de l'ensemble des communautés éducatives une plate-forme collaborative et éducative de type Environnement Numérique de Travail. Les partenaires souhaitent poursuivre ces investissements et le développement des usages pédagogiques, par la mise en place de briques applicatives.

Dans le cadre du dispositif « smart-lycées » reprenant les fondamentaux de la Troisième révolution industrielle dans ses piliers d'efficacité énergétique, d'économie circulaire ou de fonctionnement participatif et collaboratif, la Région souhaite assurer le déploiement et l'animation d'un réseau de « Fablabs » au sein des établissements d'enseignement dont elle à la charge.

### **3-4 U-City**

Le projet U-City vise à développer l'utilisation des technologies du 'sans contact' dans les usages urbains. Ce projet est porté par la métropole européenne de Lille et plusieurs partenaires institutionnels et privés.

Ce projet très ambitieux touche à de nombreux domaines de la vie courante comme les services de transports ou le télépaiement.

### **3-5 Développement du numérique culturel :**

Par ailleurs au titre du volet territorial - et particulièrement des actions concernant la culture -, les partenaires soutiendront divers projets structurants destinés à favoriser les usages et la maîtrise du numérique aussi bien dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche que dans les équipements culturels, sur l'ensemble du territoire régional.

## **Volet Innovation, filières d'avenir, usine du futur**

Le Nord – Pas-de-Calais est une région contrastée.

Elle se place en 4<sup>ème</sup> position des régions contributrices au PIB national, mais elle arrive à la 11<sup>ème</sup> place en dépenses intérieures de R&D.

Elle est historiquement très industrielle, mais c'est aussi la tertiarisation de l'économie qui a permis de développer de nouveaux moteurs de l'économie régionale.

Son excellence académique est reconnue, mais elle ne se traduit pas dans son potentiel de chercheurs et doctorants.

Elle reste attractive pour les investissements étrangers, mais l'est modestement pour les projets de R&D.

L'excellence de la région dans les domaines qui constituent la SRI-SI s'est trouvée confirmée dans ses succès aux premiers appels à projets du PIA, mais le NPDC est sous-représenté par rapport à son poids économique.

Les entreprises présentes sont moins innovantes que dans d'autres régions, cependant c'est dans cette même région que de nouveaux modèles de développement axés sur les usages et comportement remettent radicalement en question les chaînes de valeur uniquement tertiaire.

Son taux de chômage est de 3,5% supérieur à la moyenne nationale, pourtant elle est la 6<sup>ème</sup> région française en terme d'ETI (entreprise de taille intermédiaire), parmi lesquelles de véritables pépites qui concourent à la transformation de son économie.

Son offre de formation (initiale et continue) est importante et construite en lien avec les réalités socio-économique du territoire. Si le taux d'ingénieurs français formés dans la région est de 7,3% seulement 3,3% d'entre eux sont en activité dans la région. Ce constat pose la question de la montée en compétence des dirigeants et des salariés, et de facto la question de leur capacité à mettre en œuvre ensemble des stratégies d'innovation.

La dynamique entrepreneuriale a été relancée et se traduit dans les progrès remarquables constatés au niveau de la création d'entreprises, mais ils restent très liés à un soutien public sans précédent, qu'il est important de poursuivre.

### **Enjeux**

Pour gagner en compétitivité, maintenir de l'emploi industriel, remettre l'humain au cœur de la relation homme-machine, la France doit relever le double défi de moderniser son outil productif et de concevoir et développer les processus et les outils de production de l'avenir. L'industrialisation forte et historique du Nord -Pas-de-Calais en fait l'une des régions les plus légitimes à s'engager dans cette (re-)construction.

Pour répondre à ce défi, l'action de l'Etat et du Conseil Régional s'appuie sur la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) du Nord – Pas-de-Calais, dont le plan « Usine du futur » de la nouvelle France industrielle.

Les axes de la SRI-SI cadrent l'ensemble du volet "Innovation, Filières d'Avenir, Usine du Futur" du CPER. La SRI-SI se décline en 6 Domaines d'Activité Stratégiques (DAS): transport et écomobilité, santé et alimentation, ubiquitaire et internet des objets, chimie des matériaux recyclage, images numériques et industries créatives, énergie.

Le soutien de l'Etat à la SRI-SI se manifeste par les implications régionales des grandes politiques nationales en la matière, en particulier les mesures du PIA consacrées à l'Usine du futur et à l'innovation et les 34 plans de la nouvelle France industrielle.

L'enjeu est de favoriser les meilleures synergies possibles entre les investissements issus des programmes nationaux et l'action de la région en faveur du développement économique et de l'innovation.

Le plan "Usine du futur" en particulier, veut faire émerger une offre de technologies et d'accompagnement du changement. Le Conseil Régional, chef de file de l'action économique en région, se l'approprie aux côtés de l'Etat, tant pour abonder certains dispositifs de Bpifrance que pour favoriser la réalisation de diagnostics industriels de PME et ETI.

Par ailleurs, le Nord – Pas-de-Calais et la Picardie, dans le périmètre de la nouvelle grande région, vont expérimenter le dispositif « Partenariats régionaux d'innovation » destiné à financer les projets de recherche, développement et innovation des entreprises locales. Ce dispositif relève du Programme des Investissements d'Avenir, piloté par le Commissariat général aux investissements, et crée les conditions d'un partenariat associant les deux régions et Bpifrance, acteur central entre l'Etat et les régions à qui est confié la gestion du dispositif.

Les opérations retenues au titre de ce volet trouveront un écho naturel dans les actions du volet transversal sur l'emploi.

## **Objectif 1 : Accompagner l'émergence, la construction et le développement de l'Usine du futur**

L'Usine du futur représente un objectif de financement de 55 M€ de crédits régionalisés au titre du PIA pour l'Etat.

Le Nord – Pas-de-Calais enregistre un nombre de projets matures de qualité suffisamment important, ainsi que des capacités fortes d'en générer de nouveaux, pour lui permettre d'atteindre cet objectif. Cependant, le volume réel du financement apporté par Bpifrance dépendra du nombre et de la qualité des dossiers présentés par les entreprises de la région.

Le CPER permettra de suivre le niveau d'atteinte de cet objectif (financements alloués, nombre de projets soutenus, nombre d'emplois créés, montant de la valeur ajoutée pour la base industrielle du Nord – Pas-de-Calais et pour la base industrielle France, montant gagné à l'exportation...).

Sous l'impulsion de la Région, le plan Usine du futur se déploie en Nord – Pas-de-Calais, à travers une dimension organisationnelle et la poursuite/développement de son partenariat avec Bpifrance.

### **Sous-objectif 1 : Volet organisationnel**

Le plan Usine du Futur prévoit la mise en place de lignes de production pilotes dans des entreprises emblématiques, vitrines du savoir-faire français. Pour le déploiement des technologies et méthodes d'excellence de ces lignes pilotes, le cœur du plan consiste en un programme d'accompagnement méthodologique et financier des PME et des ETI sous le co-pilotage des régions qui cofinanceront des diagnostics industriels.

Le savoir-faire historique du Nord – Pas-de-Calais dans l'industrie, et les mutations que vivent et doivent continuer à vivre ces entreprises pour rester compétitives, rend ce dispositif particulièrement attractif.

Le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais, en tant que chef de file chargé de la mise en œuvre du Plan Usine du Futur dans la région, a souhaité s'appuyer sur le pôle d'excellence régional Mecanov, pour assurer la coordination du plan, piloter sa déclinaison en région et établir la feuille de route opérationnelle du plan associant tous les pôles de compétitivité et d'excellence.

La feuille de route qui sera élaborée s'attachera à répondre aux enjeux majeurs des entreprises de la région sur le plan technologique, organisationnel, environnemental, sociétal en lien avec l'évolution des marchés.

Dans la perspective d'accompagner plusieurs centaines de PME de la région Nord – Pas-de-Calais, des diagnostics d'entreprises seront réalisés. Ils permettront d'identifier les besoins des entreprises et de bâtir un plan d'actions visant à répondre à leurs attentes, plan qui pourra notamment



intégrer un financement sous forme de prêts accordés par Bpifrance, tels que décrits dans le sous-objectif n°2.

## **Sous-objectif 2 : Financement des projets**

Le plan « Usine du futur » se donne pour objectif de coordonner les briques technologiques existantes et de développer celles qui manquent encore à notre écosystème. L'usine de demain sera plus écologique et sobre en ressources, plus intelligente et plus numérique, avec des modes de production toujours plus adaptés et plus proche des acteurs de son écosystème (clients, sous-traitants et fournisseurs).

Le financement des projets de modernisation des entreprises pourra se faire, dans des délais très courts, par une gamme de prêts de Bpifrance labellisés "Usine du futur", et mobilisant des crédits régionalisés dédiés : pour le compte de l'Etat dans le cadre du PIA, avec l'objectif de financement régionalisé de 38 M€ (+ 17 M€ de prêts numériques abordés au paragraphe suivant) et la recherche d'un effet levier d'au moins un pour un avec le financement bancaire ;

Avec le programme d'Investissement d'avenir, Bpifrance a mis en place plusieurs solutions de développement « Usine du futur » parmi lesquels : les « prêts verts », les « prêts robotiques », les « prêts pour l'industrialisation », les « prêts numériques »...

A noter, que l'Etat en Nord – Pas-de-Calais mobilise une enveloppe spécifique sur les prêts numériques (cf. sous-objectif 3).

## **Sous objectif 3 : Financement des projets numériques**

Les technologies du numérique sont un enjeu majeur pour tous les secteurs de l'économie. Aussi, l'Etat soutient l'investissement des PME et ETI engagées dans des projets structurants d'intégration de solutions numériques et mobilise 17 M€ de crédits régionalisés (parmi les 55 M€ dédiés à l'Usine du futur).

Ce soutien s'effectue à travers le prêt numérique géré par Bpifrance, pour le compte de l'Etat. Ces prêts numériques, sous forme de prêts bonifiés, seront accompagnés de financements privés d'un montant au moins égal.

D'autres solutions de financements qui pourraient être développées par Bpifrance au cours du présent CPER 2014-2020, pourront également être mobilisées, sous réserve que les projets des entreprises satisfont au même sous-objectif et entre dans l'enveloppe des 17 M€ consacrés par l'Etat.

## **Objectif 2 : Soutenir l'innovation dans les entreprises**

Par décision du Premier ministre, les régions du Nord – Pas-de-Calais et de Picardie ont été retenues pour expérimenter, dans le périmètre de la future grande région, une action intitulée « partenariats régionaux d'innovation (PRI) », qui s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir pilotés par le Commissariat général à l'investissement (CGI).

Ce partenariat permet d'amorcer la coopération et la synergie entre les forces vives du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie sur le champ de l'innovation portées par les entreprises. Il implique un cofinancement et une codécision sur des projets présentés par des entreprises.

Par ailleurs, l'innovation implique du risque et nécessite d'être testée, validée, certifiée, expérimentée. Dans cet objectif, de nouveaux projets d'innovation mettent les territoires en première ligne. Trois projets seront soutenus.

## **Sous-objectif 1 : Amorcer la coopération et la synergie du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie sur le champ de l'innovation des entreprises**

A l'échelle des nouvelles limites régionales, l'action « partenariats régionaux d'innovation » sera bénéficiaire d'une enveloppe unique de 10 M€ de crédits Etat issus du PIA, et d'une contrepartie de 10 M€ de crédits cumulés des deux régions actuelles. Au total, le fonds dédié au PRI s'élèvera donc à 20 M€.

Les deux régions s'accorderont pour abonder cette enveloppe à hauteur de 10 M€, sachant que la durée de l'expérimentation sera de l'ordre de 18 mois à 2 ans. La gestion financière de ce fonds est déléguée à Bpifrance conformément à la convention signée entre l'Etat et Bpifrance, et publiée au journal officiel le 19 décembre 2014.

Les deux régions s'accorderont également sur des objectifs partagés, en s'appuyant sur leurs domaines d'activités stratégiques (DAS) définies dans le cadre de leurs stratégies de spécialisation intelligente et sur leurs pistes de spécialisation, actuelles ou à venir.

Chacune des deux régions, Nord – Pas-de-Calais et Picardie, signe une convention avec Bpifrance, pour préciser les modalités d'utilisation des fonds de cette action PRI, spécifiques à chaque région.

Ces conventions doivent notamment préciser :

- les modalités par lesquelles l'Etat et la future région abondent, chacun à une hauteur totale de 10 M€, un « fonds de garantie d'intervention » servant à la mise en place de l'action et placés en gestion chez Bpifrance,
- les modalités de partage des retours financiers éventuels,
- les modalités pratiques de mises en œuvre des processus de sélection.

Sur le plan organisationnel, le dispositif prévoit notamment la constitution :

- d'un comité de pilotage régional co-présidé par les présidents des conseils régionaux et les préfets de région du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie, chargé de l'élaboration des textes des appels à projets,
- et d'un comité de sélection régional des projets, composé d'un représentant de l'Etat, des Régions et de Bpifrance, et qui, sur proposition de Bpifrance, est chargé de décider à l'unanimité des projets retenus.
- et la mobilisation des bureaux, d'ores et déjà existants, des DAS pour élaborer et mettre en œuvre les Appels à Projets.

Les appels à projets, dont les thématiques s'appuieront sur les Stratégies de Spécialisation Intelligente des deux régions, peuvent être de deux types :

- soit des appels à projets de type « faisabilité » visant la sélection de projets de recherche, développement et innovation, qui seront financés par le biais de subventions d'un montant compris entre 100 000 € et 200 000 € ;

- soit des appels à projets de type « développement et industrialisation » visant la sélection de projets en particulier d'investissements innovants, qui seront financés par le biais d'avances récupérables, d'un montant compris entre 200 000 € et 500 000 €.

Les porteurs de projets éligibles au titre des appels à projets sont exclusivement des PME des régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie proposant des projets d'innovation soit au stade de la faisabilité d'un montant minimum de 200 000 €, soit au stade du développement ou de l'industrialisation d'un montant minimum de 400 000 €. Pour chaque entreprise, le montant de l'aide attribuée ne pourra excéder les fonds propres de l'entreprise à la date de la décision. Les porteurs de projets ne devront pas être considérés comme des entreprises en difficulté au sens de l'Union européenne.

## **Sous-objectif 2 : financement de « territoires catalyseurs d'innovation »**

Les « territoires catalyseurs d'innovation » sont des démonstrateurs à grande échelle destinés à déployer, sur un territoire d'expérimentation, de nouvelles solutions innovantes sur les champs de la mobilité et du développement économique durables.

Deux projets de plate-forme, I-viaTIC 2.0 et SUNRISE, émergents dans le cadre de la Troisième révolution industrielle, sont sélectionnés comme « territoires catalyseurs d'innovation » et bénéficieront d'une subvention de l'Etat au titre du FNADT. Ils sont rattachés au volet territorial du CPER 2015-2020.

## **Sous-objectif 3 : Plate-forme Régionale de Transfert de Technologie (PRRT) du CEA Tech**

Sur le modèle des Plates-formes Régionales de Transfert de Technologie (PRTT) du CEA Tech implantées à titre expérimental en 2013 à Bordeaux, Nantes et Toulouse,, les partenaires locaux soutiennent l'implantation d'une PRRT du CEA Tech en région Nord – Pas-de-Calais. L'objectif majeur est d'augmenter la diffusion technologique dans le tissu industriel et d'augmenter globalement le volume de recherche partenariale des entreprises, quelle que soit leur taille au travers du déploiement des compétences et savoir-faire du CEA Tech renforcé par un processus de ressourcement local.

La PRTT devra, au terme d'une période initiale de 5 ans, être autofinancée par les contrats avec les entreprises. Le besoin de financement durant cette phase de lancement est évalué à 39,6 M€ comprenant :

- les moyens humains (10,6 M€) : Une équipe cœur initiale de 9 permanents assurant le fonctionnement, les contacts et la gestion de la PRTT (dont 2 affectés aux démonstrateurs à Dunkerque et Valenciennes), les doctorants et post doctorants réalisant le ressourcement,
- les moyens matériels (20,6 M€) : locaux adaptés à la PRTT et aux équipements, showroom, plates-formes technologiques spécifiques aux activités en Nord – Pas-de-Calais,
- le soutien au développement des activités de R&D des entreprises (8,4 M€) : La recherche technologique contractuelle va devoir être développée progressivement, avec une incitation financière les premières années afin de rattraper le retard régional. L'incitation mobilisera les dispositifs existants d'aide aux entreprises qui seront complétés par le FEDER et les collectivités.

Les financements des Départements seront également mobilisés au titre de l'innovation et du développement économique, notamment pour le Pas-de-Calais, le soutien à l'ADITEC.

# Volet emploi

## Contexte général

Depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale, la région Nord – Pas-de-Calais n'a cessé de connaître des cycles de mutation de son économie, qui ont profondément modifié le tissu productif. D'une grande région industrielle, elle est devenue une région dotée d'un large spectre de productions de biens et de services.

Forte d'une population jeune, carrefour de communications s'ouvrant au nord-ouest de l'Europe, dotée d'un potentiel industriel important et d'une agriculture dynamique, la région est en plein renouveau. Sa métropole lilloise notamment, riche en emplois tertiaires à forte valeur ajoutée incarne cette profonde mutation.

Pourtant, certains bassins industriels, ainsi que les zones rurales, restent à l'écart de ces changements et ont des difficultés à résorber un chômage structurel important qui touche durement les plus jeunes. Ces fractures territoriales constituent le défi majeur à relever pour les pouvoirs publics : accompagner les populations et les territoires qui en ont le plus besoin, tout en confortant les mutations en marche de l'économie régionale vers le tertiaire supérieur et l'industrie de haute technologie.

L'élaboration du CPER – volet Emploi- 2015-2020 est basé sur un diagnostic partagé entre l'Etat, la Région et les différents partenaires : collectivités territoriales, partenaires sociaux réalisé en 2 temps. Il est constitué, d'une part, de l'état des lieux dressé dans le cadre de l'élaboration du CPRDFP 2011-2015 et d'autre part du diagnostic territorial réalisé pour le programme opérationnel FEDER/FSE 2015-2020.

## Une situation de l'emploi dégradée, notamment pour les femmes et les jeunes

La région Nord – Pas-de-Calais compte 4 millions d'habitants, dont 2,6 millions âgés de 16 à 65 ans. Elle est également la région la plus jeune de France métropolitaine : 34 % de la population est âgée de moins de 25 ans.

La région est marquée par un taux de chômage élevé (12,9% au 3ème trimestre 2014) ainsi qu'un taux d'activité très faible (68,4% contre 72,6 % en France métropolitaine dernière région française).

Les jeunes connaissent un taux de chômage élevé (plus de 36 %) et représentent près de 26 % des demandeurs d'emploi de la région.

Le taux de bénéficiaires du RSA est très supérieur à la moyenne nationale (221 500 bénéficiaires représentant 10,3% de la population « RSA » de France métropolitaine) et aux franges du chômage, les emplois précaires (CDD, intérim, contrats aidés, temps partiels) ont pris une place particulière sur le marché du travail régional.

La région connaît un taux régional élevé de pauvreté de 18 % contre 13,2% au niveau national. La région est pénalisée par la part la plus élevée de jeunes de moins de 17 ans vivant dans un ménage

sous le seuil de pauvreté et par le plus grand nombre de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants.

## Une dynamique en matière de recherche et d'innovation

Les travaux d'élaboration de la Stratégie régionale d'innovation – spécialisation intelligente (SRI-SI) ont mis en évidence :

Un taux d'innovation pour les entreprises inférieur à la moyenne,

- Une économie régionale en voie de tertiarisation,
- Un écart important entre le poids démographique de la région et son potentiel de recherche,
- Un réel potentiel d'attractivité au regard du nombre d'entreprises étrangères, par exemple, installées. Toutefois, son attractivité demeure limitée en terme de projet R&D.

L'ensemble de ces éléments de diagnostic permet de mieux comprendre les enjeux et les priorités communes mises en œuvre dans le présent Contrat de plan Etat-Région.

## Les enjeux

Au regard de la nature transversale des questions d'emploi et de formation professionnelle dans le CPER comme au regard des grands traits saillants du diagnostic régional, un nombre limité et précis d'enjeux est identifié, en complémentarité avec ceux retenus dans l'axe prioritaire dédié à l'éducation et à la formation dans le Programme Opérationnel 2014 - 2020.

Ils s'inscrivent également dans la stratégie régionale de l'emploi (SRE) du Nord – Pas-de-Calais.

Dans le cadre d'une gouvernance partenariale partagée, cinq enjeux structurent les dimensions emploi et formation professionnelle au sein du CPER :

- La prise en compte de la dimension territoriale des politiques publiques « emploi » afin de mieux cibler et d'adapter les réponses aux besoins territoriaux,
- La prise en compte de la dimension partenariale dans la définition et la mise en œuvre de ces politiques,
- La priorité donnée aux publics les plus fragiles, tout particulièrement les jeunes (-25 ans) sans qualification en lien avec les pactes départementaux d'insertion et les pactes territoriaux d'insertion, qui relèvent de la responsabilité et du pilotage des Départements,
- L'égalité professionnelle,
- La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

Plus concrètement, les actions visent à :

- identifier et accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques dans le prolongement du précédent CPER qui a permis d'accompagner 450 PME ;
- accompagner le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux : GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences), EDEC (engagements de développement de l'emploi et des compétences) etc.
- améliorer la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs, avec l'appui des OREF (Observatoires régionaux emploi formation) et de l'ARACT (Association régionale de l'amélioration des conditions de travail) ;
- soutenir l'animation des nouvelles instances quadripartites en région.

Chefs de file de l'insertion, les Départements poursuivront leurs efforts et leurs engagements pour l'emploi des jeunes et des bénéficiaires du RSA, pour mobiliser une commande publique socialement responsable et développer les passerelles entre les publics en insertion et le monde économique.

## **Objectif 1 : identifier et accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques et soutenir le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux**

La région est confrontée à d'importantes fragilités sociales liées notamment à une reconversion industrielle inachevée dans plusieurs bassins d'emplois, qui connaissent des fragilités très marquées. La récession née de la crise financière de 2008 et les répliques liées à la crise des dettes souveraines ont provoqué un retournement brutal du marché du travail : 48 000 emplois concurrentiels détruits, 118 000 demandeurs d'emploi en plus. Le Nord – Pas-de-Calais est ainsi marqué par l'un des taux de chômage les plus élevés de l'hexagone (14 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 contre 10,5 % en France métropolitaine).

Sur les trente zones d'emplois confrontées au plus fort taux de chômage en France, huit se situent dans la région. Ces territoires n'ont pas pu reconvertir un appareil productif lié à des activités traditionnelles (textile, papier, transformation des métaux) désormais très affaiblies. L'industrie automobile, installée en région depuis la fin des années 60 et la reconversion des houillères, subit le ralentissement de la demande en Europe de l'Ouest. D'autres secteurs majeurs, comme le commerce jusqu'alors créateur d'emploi, connaissent des difficultés sur certaines de leurs spécialités.

### **Les secteurs en mutation identifiés**

Si la crise économique a décuplé les difficultés de certains bassins d'emplois régionaux structurellement touchés par le chômage, elle n'a pas, pour autant, remis en cause la transformation en cours de l'appareil productif régional.

Les activités tertiaires, pour certaines héritées des mouvements d'externalisation de secteurs industriels (nettoyage, sécurité, gestion des déchets industriels, intérim...) et pour d'autres des fonctions d'entraînement comme le conseil et l'assistance, la logistique, l'ingénierie et la R&D, ont impulsé une profonde transformation et un nouvel équilibre qui se matérialise par une baisse progressive des fonctions de production manufacturière et une hausse des fonctions de conception et de services. Les services à la personne sont également amenés à se développer dans les prochaines années.

Cette transformation et cette diversification ont permis de réduire les facteurs de dépendance économique et les risques inhérents.

Les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence, qui relèvent à l'origine d'activités économiques traditionnelles dans la région, mais cherchent à donner un nouveau souffle à leur secteur, participent à ce renouveau.

Ces dynamiques sectorielles contrastées doivent être pris en compte dans les réponses mises en œuvre.

**Les activités en développement ou en croissance**, qui constituent l'avenir de l'emploi régional, doivent être soutenues dans leur développement dans trois dimensions :

- Des investissements d'envergure (infrastructures, innovation, recherche) capables de transformer les jeunes pousses en véritables relais de croissance. Ces éléments sont traités dans la thématique « enseignement supérieur, recherche et innovation » du CPER.
- Un accompagnement à la structuration des secteurs et au dialogue avec les partenaires institutionnels. Ces éléments sont notamment traités dans la thématique « filières d'avenir, usine du futur.
- Une adaptation constante des salariés à l'évolution du tissu économique qui s'est fortement diversifié et au contenu des métiers qui s'est souvent complexifié.

Ces investissements dans la recherche, l'innovation et le renforcement des filières sont indispensables pour préserver et développer l'emploi dans les secteurs d'activité stratégiques de la région. Ils le sont également pour développer de nouveaux secteurs d'activité, par exemple dans le domaine de la transition écologique et énergétique, de l'économie numérique...

Mais d'autres activités, telles que l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, le tourisme, l'économie du 3<sup>ème</sup> âge (silver économie), sont aussi des sources importantes d'emplois et constituent des opportunités de développement de l'emploi. A titre d'exemple, le secteur de l'économie sociale et solidaire génère plus de 137 000 emplois salariés et 11 % des emplois régionaux, dont les 2/3 relèvent de l'action sociale et de l'éducation. Ces activités devront donc être soutenues.

**Les activités régionales matures**, voire en déclin devront quant à elles être accompagnées :

- en favorisant, par une coordination des efforts de formation, les ré-allocations de main d'œuvre vers les secteurs en devenir ;
- en établissant des partenariats avec les territoires touchés par les mutations pour partager les diagnostics et coordonner les réponses.

### **Le rôle des contrats d'objectifs sectoriels COS**

Déclinaison opérationnelle du CPRDFP, le dispositif de contractualisation mis en place par l'Etat et la Région avec les branches professionnelles et leurs représentants paritaires permet de mieux articuler les politiques de formation professionnelle avec les besoins du développement économique régional et de ses filières d'avenir, en identifiant pour chaque secteur d'activité des objectifs et des priorités d'actions.

Quinze Contrats d'Objectifs Sectoriels (COS), impliquant 70 fédérations professionnelles, constituent aujourd'hui la base de la relation et du dialogue permanent « Economie – Formation » pour la recherche d'une organisation territoriale mieux adaptée, plus cohérente et plus accessible de l'offre régionale de formation professionnelle (carte des formations).

### **Sous-objectif 1 : poursuivre la dynamique de structuration territoriale de la démarche de GPEC**

Lors du précédent CPER 2007-2013, l'Etat et la Région ont mené une politique commune et intégrée de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPEC). Cette politique volontariste a su démontrer son efficacité avec près de 450 PME accompagnées. Il convient de conserver cette dynamique régionale et de l'adapter aux nouveaux enjeux afin de conforter la compétitivité des entreprises et des territoires.

Ainsi, l'Etat et la Région souhaitent poursuivre la dynamique de structuration territoriale de la démarche de GPEC en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation présents sur les territoires. Cette structuration visera à consolider ou à développer les démarches d'anticipation des mutations socio-économiques (plates-formes mutations économiques, ATEC...). Ces démarches s'appuieront sur les appuis conseils mis en œuvre dans le cadre de démarches de GPEC sectorielles auprès de PME portées par les OPCA.

L'Etat et la Région interviendront en commun pour soutenir ces démarches de GPEC à destination des PME de la région relevant des secteurs stratégiques pour le développement régional.

Ces démarches sectorielles et territoriales viseront également à rapprocher les politiques de l'emploi et de la formation des besoins en compétences et des stratégies des entreprises. Une démarche de structuration des capacités d'analyses (outils d'analyses et de suivi partagés, appui sur les observatoires existants...) des acteurs sera également portée avec la mobilisation en particulier du C2RP en tant que CARIF-OREF.

Une priorité aux bassins industriels encore à l'écart des changements qui ont des difficultés à résorber un chômage structurel qui touche fortement les plus jeunes. Les projets mettant en œuvre des méthodes d'organisation et de management des compétences innovants seront favorisés.

Les démarches s'articuleront avec des moyens destinés à sécuriser les parcours professionnels des salariés et à développer l'emploi et les compétences au sein des branches (EDEC, continuité professionnelle, FNE formation...). Ces moyens reposent sur une combinaison d'ingénierie et d'actions opérationnelles en emploi et formation conçues et déployées de manière partenariale. Ils viseront plus spécifiquement deux finalités complémentaires :

- soutenir des actions originales pour aider les secteurs ou territoires fragilisés par les mutations économiques, notamment structurelles;
- encourager des formules nouvelles de développement des compétences dans les filières à potentiel de croissance.

Ainsi seront pris en compte les besoins de compétences exprimés par les branches professionnelles au niveau régional, pour adapter et orienter les formations :

- vers les secteurs d'excellence de la région, tels qu'identifiés dans la stratégie régionale de l'innovation notamment, dans le but d'accompagner la compétitivité des secteurs considérés ;
- vers les secteurs à fort gisement d'emplois identifiés par les observatoires du SPE, les branches professionnelles, les partenaires sociaux... ;
- vers les secteurs en émergence ;
- pour les secteurs concernés par les mutations économiques, logistique, économie circulaire, économie de la fonctionnalité.

L'ensemble de ces actions devra prendre en compte l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

## **Sous-objectif 2 : favoriser le dialogue social dans les entreprises et permettre la sécurisation des parcours professionnels**

L'ARACT Nord – Pas-de-Calais - Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail- intervient en santé au travail (évaluation des risques, prévention des Risques Psychosociaux, Troubles Musculo-Squelettiques, conditions et relations de travail...), au niveau de la gestion des compétences et des parcours professionnels (participation à la qualité, autonomie, montée en compétences, parcours professionnels femmes-hommes à mettre en cohérence avec l'évolution des contraintes économiques et sociales ...) mais aussi par rapport aux changements techniques et organisationnels ou encore sur la gestion des âges (réduction de la pénibilité, évolution de l'organisation de travail, transfert de compétences...).

Face aux difficultés croissantes constatées et au nombre de plus en plus élevé de demandes de reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés, l'accroissement des transitions professionnelles et l'émergence de vrais enjeux autour des secondes parties de carrière : l'Etat et la Région et les partenaires sociaux conviennent de la nécessaire prévention de la pénibilité et du bien être au travail.

L'objectif de cette priorité est d'engager un certain nombre d'actions et de projets permettant d'accroître la prise en compte par les entreprises des facteurs de pénibilité liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement agressif ou à des rythmes de travail spécifiques. Cette mobilisation qui pourrait être accompagnée par les expertises existantes, et qui pourrait s'inscrire dans les contractualisations existantes (en particulier le CPRDFP et les COS qui constituent un lieu pertinent de discussion, de concertation et de définition d'actions spécifiques).



Cette stratégie doit permettre d'agir sur la réalité d'exercice d'un certain nombre de métiers et de contribuer à une meilleure image de certaines filières stratégiques et contribuer *in fine* pour les jeunes et les actifs de la région à une meilleure attractivité de celles-ci.

La concertation qui pourrait être engagée dans le cadre du CPER pourrait permettre de conforter l'engagement partenarial sur ces sujets, d'identifier les secteurs prioritaires pour décliner cette stratégie et favoriser la continuité des parcours professionnels.

Le suivi de cette politique sera assuré par la Commission 3 du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) et au sein de chaque COS identifié du CPRDFP. Un appui technique de l'ARACT sera mobilisé afin d'accompagner les différents acteurs et d'assurer la capitalisation de la démarche.

Ces démarches devront être tout particulièrement centrées sur les personnes les plus éloignées de l'emploi en région : les jeunes, les femmes, les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Enfin, il est essentiel que les opérateurs locaux soient en mesure de répondre aux appels à projets du programme d'investissements d'avenir (PIA) relatifs aux programmes « investir dans la formation en alternance » et « partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi ».

## **Objectif 2 : améliorer la connaissance des territoires, des filières ou des secteurs, avec l'appui des OREF (Observatoires régionaux emploi formation) et de l'ARACT (Association régionale de l'amélioration des conditions de travail)**

### **Sous-objectif : Améliorer les diagnostics de territoires, de filières et de secteurs professionnels**

Il est essentiel de poursuivre de l'adaptation des outils de la politique de l'emploi au service des territoires, des branches et des personnes au moyen d'observations socio-économiques (OREF) et de démarches prospectives des métiers et des qualifications pour les filières à forte valeur ajoutée. L'ensemble de ces outils devra prendre en compte l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces actions devront vous permettre de bâtir une offre de formation articulée avec les besoins du territoire, des branches et des entreprises en favorisant une information sur la formation (CARIF) et une orientation de qualité des personnes.

#### **Action**

Un des enjeux clés de la politique de l'emploi est de mieux coordonner les politiques nationales de filières et stratégie de développement économique des territoires. La nouvelle génération de CPER doit donc contribuer à :

- développer et améliorer la réalisation de diagnostics locaux partagés, supports des plans d'actions territoriaux (Etat, régions, partenaires sociaux) ;
- articuler les diagnostics locaux avec les démarches menées aux niveaux national et régional, notamment dans les secteurs en fortes mutations et les cartes de formation des CPRDFP, notamment dans le champ du sanitaire et social.

Le Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité en formation (C2RP) en tant que CARIF / OREF dispose d'une vision partagée de la situation socioéconomique de la région.

Aussi, les acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle en région réunis au sein du CREFOP réaffirment la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une structure en mesure de développer :

- une capacité de veille et d'information qui éclaire les tendances lourdes de structuration et d'évolution de la relation emploi formation, mesure les impacts des modifications des politiques nationales et régionales, propose des travaux permettant de faire avancer ces sujets dans le Nord Pas-de-Calais, au sein des espaces techniques et politiques identifiés ;
- des capacités d'observation et d'analyse qui doivent permettre d'éclairer les évolutions des métiers, des compétences et des qualifications par secteur d'activité et par territoire, l'accompagnement, par la formation professionnelle, des publics vers ces évolutions et les particularités régionales des conditions d'insertion ou de mobilité des actifs. Cette mission stratégique doit permettre de consolider sur le territoire des données produites par des acteurs en présence (État, Région, Partenaires sociaux dans le cadre des observatoires de branches) éclairer le diagnostic régional et permettre d'outiller les choix programmatiques des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- une capacité d'ingénierie qui permette aux acteurs d'adapter les formations, d'en construire de nouvelles lorsque c'est nécessaire, d'aider à structurer de nouveaux dispositifs, de capitaliser les ressources et de favoriser leur réinvestissement ;
- des capacités d'animation et de professionnalisation des acteurs du champ de la formation, de l'orientation et de l'emploi pour les outiller dans l'exercice de leurs fonctions, pour faciliter le déploiement de politiques nouvelles.

Le C2RP en tant que CARIF/OREF répond à ces besoins d'autant plus que ses missions viennent d'être redéfinies par l'Etat et la Région dans l'objectif de fournir un appui renforcé aux commissions et au travail partenarial du CREFOP.

### **Objectif 3 : conforter l'intégration des actions en faveur de l'égalité professionnelle et la mixité des emplois**

L'Etat et les partenaires sociaux, lors de la Grande Conférence sociale de juillet 2012 ont défini un objectif partagé de renforcer l'effectivité du droit en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Positionné comme territoire d'excellence, l'Etat en région Nord – Pas-de-Calais, le Conseil Régional et les partenaires sociaux régionaux ont signé ensemble un Pacte de mobilisation sur l'égalité professionnelle dans les entreprises en juillet 2013 pour formaliser leur engagement face à une situation régionale non satisfaisante.

Les futurs contrats de plan contribuent à l'égalité entre les femmes et les hommes via des actions transversales et spécifiques, en particulier en ce qui concerne la promotion de la mixité dans les filières de formation et dans les métiers

Bien qu'en hausse régulière au cours des dernières décennies, le taux d'activité des femmes en Nord – Pas-de-Calais demeure inférieur à celui des hommes. Selon le recensement de 2010, plus de 14 points séparent les taux d'activité des femmes et des hommes de 25 à 49 ans en Nord – Pas-de-Calais (8 points en France métropolitaine). Les contrats à durée déterminée concernent davantage les femmes que les hommes (11.6% contre 6,8%).

Enfin, en 2010, 30.5% des femmes de 25 à 44 ans travaillent à temps partiel contre 4.6% des hommes en Nord – Pas-de-Calais. Si ce taux pour les hommes est comparable à la moyenne nationale, il est supérieur pour les femmes de plus de 4 points à la valeur métropolitaine.

Les données relatives au poids des femmes dans les différents dispositifs de formation initiale et continue permettent de confirmer l'impact d'orientations peu diversifiées.

Dans le Nord – Pas-de-Calais, on peut souligner

- un travail récurrent et permanent sur ces questions, avec à la fois, la volonté des partenaires de maintenir une veille active, de disposer d'éléments d'observation pertinents sur ces questions mais aussi la possibilité de se mobiliser sur des projets ponctuels autour de ces questions.

- l'existence d'une vraie politique partenariale en direction des femmes portée par les acteurs (Etat, Région, DRDFE... et partenaires socio-économiques) et déclinés dans le cadre de grands engagements politiques.

Dans le cadre du CPRDFP et des déclinaisons sectorielles, l'Etat et la Région ont choisi de se mobiliser autour de 3 objectifs :

- \*l'accès à la formation des jeunes filles et des jeunes garçons,
- \*la diversification de l'emploi des jeunes filles et des femmes, avec la mobilisation des branches professionnelles dans le cadre des COS sur ces deux objectifs,
- \* la généralisation dans le cadre du SPRO des pratiques permettant des processus d'orientation basés sur l'élargissement des choix professionnels.

Dans le cadre du Contrat de plan État Région 2015-2020 l'Etat et la Région proposent la création d'une animation technique régionale Egalité professionnelle chargée d'appuyer la prise en compte de ces sujets dans l'ensemble des politiques d'orientation, de formation initiale et professionnelle, d'emploi et de travail mises en oeuvre par les différents partenaires, qui pourra donner le jour à des initiatives partenariales structurantes, type "maison de l'égalité" ou « égalithèque ».

Les missions générales de cette animation technique régionale Egalité professionnelle seront précisées par les partenaires autour de trois fonctions :

- Fonction Observation (incluant un tableau de bord de la parité)
- Fonction Accompagnement et formation (dont : propositions en faveur du développement de la MIXITÉ).
- Fonction Diffusion capitalisation et valorisation.

Cette mission d'animation sera assurée pour le compte de l'Etat et de la Région, financeurs principaux, par le CORIF et placée sous le pilotage du CREFOP, en lien avec la DRDFE.

Cette mission pourra aussi s'assurer de l'évolution positive de ces indicateurs dans le cadre d'un tableau de bord de la parité qui permettra à l'ensemble des acteurs de suivre l'évolution de cette politique.

### **Action**

Le Collectif régional pour l'information et la formation des femmes (CORIF) est un opérateur régional investi sur la question de l'égalité Femmes Hommes depuis de nombreuses années : son expertise porte notamment sur la formation des professionnels, notamment de l'éducation ; il sensibilise les jeunes des collèges et lycées - parfois en partenariat avec d'autres acteurs incontournables du système éducatif (type Planning Familial qui est plus axé sur l'éducation sexuelle) - et grâce à son expérience et expertise, avec une approche globale qui prend en compte "le réel" et le "projet de vie" des jeunes, parvient à modifier des représentations ancrées et à agir véritablement sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes qu'il forme ; il accompagne des entreprises dans leur élaboration de RSC (rapport de situation comparée) et leur négociation d'accord ou leur plan d'action pour l'égalité.

## **Objectif 4 : soutenir l'animation des nouvelles instances quadripartites en région**

Le C2RP a été créé, par l'État et le Conseil régional, dans le cadre du Contrat de plan 1994/1998. Sa création officielle date du 4 juin 1996 après une mission de préfiguration.

Sa vocation initiale était d'accompagner la mise en œuvre et de favoriser la cohérence des politiques publiques de formation et de promouvoir la qualité de la formation auprès des professionnels (formateurs et informateurs sur la formation). Il est né de la volonté de l'État et de la Région de disposer d'un outil commun et de regrouper des missions (déjà existantes dans le cadre du précédent Contrat de plan) et des structures régionales qui avaient été développées séparément.

Il a vu depuis, son activité confortée par son intégration aux priorités des deux Contractualisations suivantes entre l'État et la Région.

Le Contrat de projet État Région 2007/2013 retient ainsi l'activité développée par le GIP C2RP au titre de ses priorités du grand projet 9 « Investir dans le capital humain pour préparer les mutations » et plus précisément de son opération 39 « consolider les outils communs État/ Conseil régional au service de projets reliant compétence et emploi ».

Le GIP C2RP est depuis 2012 passé sous durée indéterminée en accord avec l'État et la Région suite aux opportunités offertes par la loi Warsmann.

Au-delà des engagements contractuels qui les lient, l'État et la Région ont toujours favorisé la concertation et la coordination dans la mise en œuvre des politiques dont ils ont la charge. L'action du C2RP doit prendre toute sa place dans ce nouveau contexte, au service des politiques conjointes et partagées liant la formation professionnelle et l'emploi.

A travers ce contrat de plan, l'État et le Conseil régional souhaitent réaffirmer auprès du C2RP leur engagement pour les années à venir via une feuille de route.

### **Sous-objectif : appui aux instances du CREFOP**

Le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle a été mis en place en Nord – Pas-de-Calais le 11 décembre 2014. Pour son fonctionnement, il prend appui sur le C2RP aux plans administratif, technique et juridique.

Par appui, il est entendu, les 5 fonctions suivantes :

1 - Formaliser et suivre techniquement les règles de fonctionnement du comité plénier, du bureau et des commissions

2 – Assurer le suivi logistique, l'organisation des pléniers, du bureau et leur suivi dans le cadre du secrétariat permanent

3 – Impulser des réflexions et des travaux au service des différentes instances, bureau, plénier, commissions

4 – Favoriser la circulation de l'information et la compréhension des enjeux stratégiques dans le cadre du secrétariat permanent

5 – Participer aux instances au niveau national et assurer le reporting des réunions.

En effet, le C2RP exerce, conformément à la convention constitutive du GIP et à sa feuille de route pour le compte du plénier du CREFOP, du bureau du CREFOP et des commissions, une mission de fonctionnement courant de ces instances. Le C2RP a la charge de rédiger et de diffuser les convocations, de transmettre les documents de travail, de rédiger et de diffuser les comptes rendus et relevés synthétiques des débats et décisions des réunions.

Le C2RP peut aussi se voir confier une mission de recueil d'informations, d'analyse et d'études, par le comité plénier, le bureau ou les commissions et selon un processus et des modalités déterminés par le bureau du CREFOP.

## Volet territorial

Au sein du contrat de plan, le volet territorial porte l'objectif d'égalité et de solidarité entre les territoires.

Au cœur de la principale aire urbaine et économique de l'Europe, au contact des sphères anglo-saxonne et latine, le Nord – Pas-de-Calais continue de se structurer :

- autour de la Métropole Européenne de Lille, constituée au 1er janvier 2015 ;
- autour de démarches de pôles métropolitains, initiées par le réseau de communautés urbaines, de communautés d'agglomération et de communautés de communes : trois périmètres de pôles se dessinent avec le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale créé en 2013, le pôle du Hainaut Avesnois Cambrésis porté depuis la fin 2014 par une association de préfiguration et le pôle de l'Artois-Douaisis qui pourrait venir compléter cet ensemble dans les mois à venir.

Ces démarches s'inscriront en cohérence et en complémentarité avec les dynamiques de contractualisation menées par les collectivités territoriales et en particulier le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais.

L'émergence de territoires organisés à cette échelle, complétés par les démarches de contractualisation dans chacun des Départements et par les coopérations transfrontalières (incarnées notamment par des groupements européens de coopération transfrontalière - GECT et par le parc naturel transfrontalier du Hainaut), illustrent la capacité des territoires en région à se saisir des défis d'aménagement d'enjeux régionaux mais aussi à s'ouvrir vers de nouveaux partenaires territoriaux, dans le cadre de démarches organisées existantes avec l'appui de la Région et des deux Départements.

En complément des volets thématiques du CPER, le volet territorial soutiendra prioritairement ce mouvement de structuration par :

- l'appui à la définition de stratégies territoriales intégrées définies à ces échelles,
- l'accompagnement de projets majeurs, sélectionnés du fait de leur caractère emblématique assurant leur lisibilité à ces échelles ainsi qu'à celle du territoire régional, et contribuant autant à l'attractivité des territoires qu'à leur développement économique.
- l'appui des projets en cohérence et en référence aux contrats de territoire des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec une attention particulière portée aux territoires ruraux.

### **1. Appuyer les dynamiques des pôles métropolitains (Côte d'Opale, Hainaut – Avesnois - Cambrésis, Artois - Douaisis)**

Le volet territorial du CPER accompagnera les démarches et les projets contribuant à l'aménagement et au développement durable à l'échelle territoriale des pôles.

#### **1-1 Aider à structurer les démarches de pôles métropolitains**

L'objectif partagé par l'Etat et la Région étant d'aboutir, au plus tard à l'échéance de l'année 2017, à la structuration effective de ces nouveaux territoires de projet, il est proposé au titre du volet territorial que les démarches de pôles métropolitains, non encore juridiquement structurées en

syndicat mixte, puissent bénéficier (durant le premier triennal) de l'accompagnement financier du FNADT et de la Région, et s'appuyer sur les dispositifs contractuels des deux Départements, pour soutenir les travaux engagés par les intercommunalités parties prenantes en termes :

- de réflexions stratégiques fondatrices du pôle,
- d'appui à la définition d'une programmation d'échelle métropolitaine,
- ainsi qu'à la définition et à l'animation d'une gouvernance adaptée.

## **1-2 Soutenir la mise en œuvre de projets identifiés comme prioritaires à l'échelle des territoires métropolitains**

A cette même échelle territoriale, les partenaires se proposent d'accompagner la mise en œuvre de projets d'enjeux métropolitains. Le processus proposé aux pôles et aux intercommunalités parties prenantes, consiste à décliner sous la forme d'un programme pluriannuel couvrant la période 2015-2020, un cadre d'actions stratégique défini à l'échelle du territoire de pôle.

Seront considérés comme pouvant mobiliser les crédits du volet territorial les projets démontrant leur contribution :

- au renforcement de l'attractivité et de la résilience territoriale, au travers notamment d'un soutien organisé apporté au développement de l'économie présenteielle,
- à l'économie de la connaissance, en traduisant par des choix spécifiques en matière de recherche et d'enseignement supérieur leur différenciation territoriale.

De manière complémentaire, la Région portera une attention toute particulière aux projets présentés comme devant contribuer à la concrétisation des enjeux de la Troisième Révolution Industrielle (TRI).

En préfiguration de ces démarches, une liste fermée de projets dès à présent opérationnels, , a, d'ores et déjà, été identifiée par les signataires du CPER à l'échelle de chaque espace infrarégional à partir des contributions émises par les territoires.

Cette liste de projets bénéficiaires des crédits du volet Territorial constituera :

- le cadre financier de mise en œuvre du premier triennal du volet,
- la préfiguration des programmes métropolitains à venir.

Une fois les programmes métropolitains définis, des opérations complémentaires pourront venir compléter cette première liste fermée de projets. Elles se verront alors inscrites au CPER :

- soit à l'occasion de la révision du contrat à l'automne 2016,
- soit par voie de convention territoriale annexée au contrat.

## **2. Conforter la Métropole européenne**

Le statut de Métropole Européenne de Lille (MEL) constitue une reconnaissance de la place et du rôle joué par l'agglomération lilloise dans le territoire régional mais aussi vis-à-vis des territoires organisés tant infra-régionaux que transfrontaliers.

Au-delà de cette reconnaissance, et du fait même du rayonnement de la MEL, ce statut lui confère également une forme de responsabilité particulière :

- au sein d'un territoire métropolitain multipolaire structuré,
- en tant que moteur essentiel du développement régional.

Du fait des spécificités de la MEL, il est proposé de mobiliser le volet territorial du CPER pour accompagner, outre quelques projets majeurs contribuant à conforter son attractivité à la fois urbaine, patrimoniale et culturelle, les initiatives qu'elle porte contribuant à enrichir une inter-territorialité de niveau régional et transfrontalière.

## **2-1 Favoriser la coopération inter- territoriale**

Les partenaires du contrat appuient les actions de la MEL :

- dans l'animation et le soutien à différentes formes de collaborations inter- territoriales à l'échelle des grands territoires infra -régionaux ;
- pour faire vivre la démarche de coopération transfrontalière (incarnée notamment par l'Eurométropole Lille - Kortrijk – Tournai).

A ce titre, il est proposé de soutenir certaines démarches qu'elle sera amenée à initier, ou dont elle proposera de poursuivre l'animation, à des échelles inter- territoriales et en lien avec les pôles métropolitains, les partenaires territoriaux belges wallons et flamands ainsi qu'avec les partenaires contractuels de niveau régional.

## **2-2 Appuyer des projets métropolitains majeurs**

Ainsi et au-delà des financements de FNADT issus du Programme National d'Investissement d'Avenir (PIA) « Ville de Demain » au bénéfice des deux projets urbains majeurs de l'Union et des Rives de la Haute Deûle bénéficiant du label national d'éco quartier, l'Etat se propose de mobiliser des crédits FNADT pour soutenir les démarches de renouvellement urbain engagées par la MEL sur quelques sites majeurs et emblématiques de son territoire.

Seront soutenus en priorité les projets localisés en centre urbain dont la valorisation constituera un levier d'attractivité pour le quartier et pour le tissu urbain environnant, ainsi qu'un facteur de mixité fonctionnelle, et ceci dans la perspective d'une contribution du site, à moyenne ou longue échéance, en conformité avec les objectifs fixés par le SRCAE en termes de densification et de desserte par des transports collectifs structurants.

Deux types d'actions pourront à ce titre être financés au titre du FNADT, en complémentarité avec les dispositifs déjà existants (EPF, FEDER, ADEME, ...). Il s'agit de travaux de proto-aménagement sur des sites appartenant à la collectivité, prioritairement les opérations préparatoires à l'aménagement non éligibles aux outils ou dispositifs existants en région (EPF, FEDER, ADEME, etc.). Le financement des actions de dépollution sera limité aux seuls processus de mise en valeur du site.

De manière complémentaire et au-delà des projets culturels significatifs pour renforcer l'attractivité de la MEL (cf. détails dans la partie culturelle du volet territorial ci-après), les partenaires Etat et Région s'engagent à soutenir l'implantation sur le territoire de la métropole lilloise de l'antenne régionale permanente de l'Institut du Monde Arabe (IMA).

## **3. Favoriser un réseau régional d'ingénierie de l'aménagement**

Au-delà des besoins en ingénierie propres aux pôles métropolitains et des initiatives prises par la MEL, l'un des enjeux de niveau régional consiste à favoriser la structuration d'un véritable réseau d'ingénierie de niveau régional, dans un dialogue inter-territorial.

Les agences d'urbanisme, la Mission Bassin Minier, le CERDD comptent parmi ces acteurs dont la structuration en collectif doit contribuer à améliorer - voire garantir - un meilleur accès à leurs ressources et leurs expertises.

A ce titre il est proposé de mobiliser les moyens du volet territorial du CPER pour :

- faciliter le développement d'un fonctionnement en collectif ;
- contribuer à l'amélioration de la lisibilité des appuis qu'ils peuvent dispenser.

## **4. Soutenir les territoires ruraux**

Les espaces ruraux ou périurbains sont des territoires à enjeux qui appellent des signataires du contrat une attention particulière.

Sur l'ensemble de ses volets, le CPER 2015-2020 en Nord – Pas-de-Calais apporte une mobilisation spécifique du partenariat régional en faveur de ces territoires, engagés dans une transformation en profondeur.

À la fois lieux de résidence, de loisirs et de production, ces territoires recèlent des opportunités majeures pour relever les défis économiques et écologiques.

De façon complémentaire aux autres volets du contrat, l'Etat, le Conseil régional, les deux conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais et la Métropole européenne de Lille soutiendront les projets du volet territorial qui favoriseront l'égalité d'accès aux services, l'amplification des capacités de développement et la mise en réseau des territoires ruraux.

De façon concrète, et dès l'engagement du contrat, l'Etat se propose de soutenir, sur le premier triennal, les 3 communes en région qui n'ont pas été retenues dans la sélection finale de l'appel à projets 2014 pour la revitalisation des centres bourgs en milieu rural (Auxi-le-Chateau, Bavay et Lumbres).

## **5. La culture**

Dans le Nord – Pas-de-Calais, la culture est un levier de premier plan pour l'aménagement et l'attractivité du territoire régional. Son inscription dans le contrat de plan témoigne de l'importance accordée par tous de porter une stratégie culturelle partagée et une volonté de conduire une action concertée.

### **5-1 Enseignement supérieur, recherche, innovation**

Facteur d'innovation, l'apport de l'enseignement supérieur Culture à l'attractivité d'un territoire est essentiel. Dans le domaine des arts plastiques et visuels, l'école du Fresnoy développe depuis 1997 (date de son ouverture à Tourcoing dans le cadre du CPER) la méthodologie de recherche adaptée aux relations entre images, sons et outils numériques. L'excellence de l'établissement est unanimement reconnue dans les réseaux et milieux de la création. Depuis 2011, l'école préfigure un doctorat qui viendra parachever la réforme L-M-D dans le domaine des arts plastiques et des arts visuels et compléter ainsi le cursus offert aux étudiants, renforçant ainsi la performance et l'attractivité pour le territoire dans un contexte européen concurrentiel.

Dans un objectif d'améliorer l'offre de formation dans le domaine de la danse et de la musique, ces disciplines du spectacle vivant sont au sein d'un pôle supérieur des enseignements artistiques, hébergé actuellement par le conservatoire à rayonnement régional de Lille. Pour faire face aux effectifs qui vont croissants, il est devenu nécessaire de trouver des locaux adaptés, qui renforceront l'attractivité de ces formations au recrutement inter-régional, voire transfrontalier.

Opérations :

- soutenir le plan d'investissement du Fresnoy et la remise à niveau de ses équipements,
- accompagner la structuration et l'installation du pôle supérieur des enseignements artistiques.



## **5-2 Numérique**

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la création est au cœur des politiques culturelles développées par l'État et les différentes collectivités territoriales, dans toutes les disciplines du spectacle vivant et des arts plastiques ou encore dans les différents domaines des industries culturelles ou du patrimoine. L'éventail des structures est ainsi particulièrement complet. Celles-ci ont su se saisir des enjeux du numérique afin d'engager le renouvellement de leurs esthétiques mais également susciter de nouveaux usages chez le public.

### **Accompagner les bibliothèques vers les évolutions offertes par le numérique**

Les bibliothèques se sont très rapidement approprié les évolutions permises par les TIC. La région compte aujourd'hui de nombreuses bibliothèques labellisées « bibliothèques numériques de référence » qui contribuent fortement à la diffusion des nouveaux usages du numérique (RFID, prêt de tablettes, nouvelles applications...). L'accompagnement de ces structures, qui demeurent l'équipement culturel le plus proche des populations mais également un véritable service public numérique de proximité sur le territoire, doit se poursuivre, afin de permettre la transition des bibliothèques et médiathèques traditionnelles vers le numérique.

Opérations :

- étude d'opportunité sur la mise en réseau des bibliothèques virtuelles à travers l'accompagnement d'expérimentations pour :
  - la bibliothèque de Villeneuve d'Ascq
  - la bibliothèque de Cambrai dans le cadre du laboratoire culturel implanté dans la chapelle des jésuites
  - développer les plateformes numériques d'accès public et de médiation à l'information et à la connaissance à travers le réseau des médiathèques

Pour mémoire, les Learning centers relèvent du volet enseignement supérieur, recherche et innovation (Lille 3 « Egyptologie » et son antenne de Boulogne ; Abbaye de Vaucelles – chapelle des Jésuites)

### **Mettre à niveau les structures de diffusion des usages du numérique**

La création artistique, quelle que soit la discipline, permet de valoriser tous les contenus numériques, grâce notamment aux structures de diffusion du spectacle vivant. Ainsi le Phénix, scène nationale, dans la métropole valencienne, est devenu le point de convergence des nouveaux usages numériques. Mais la créativité et l'innovation dans ce domaine demandent de disposer des dernières technologies. Le Phénix nécessite une mise à niveau tant en ce qui concerne le bâti que le matériel.

Les soutiens des partenaires territoriaux seront précisés lorsque les projets auront été affinés.

Opérations : étude d'opportunité sur la mise en réseau des scènes régionales à travers l'accompagnement d'expérimentations, réhabilitation du Phénix, scène nationale de Valenciennes.

### **Valoriser le patrimoine au moyen des TIC**

En termes d'innovation et de développement du numérique, l'approfondissement des connaissances et la valorisation du patrimoine, ainsi que les actions de médiation et de diffusion, nécessitent un emploi accru des TIC. Les projets favorisant la réutilisation et les usages numériques, mais aussi les politiques de numérisation afin de constituer une offre légale largement accessible, seront prioritairement soutenus.

### **5-3 Soutien spécifique aux projets culturels**

Sur le territoire, la culture a montré dans le CPER 2007-2013 qu'elle était un élément clé de la mutation et du changement d'image du Nord-Pas-de-Calais. La capacité de levier de la culture sur le développement et l'attractivité régionale est réaffirmée dans le contrat 2015-2020. Dans cette région jeune et dense, où les indicateurs sociaux et économiques demeurent critiques, les questions d'accès aux œuvres et à la culture prennent une acuité particulière.

Opérations : étude d'opportunité sur la mise en réseau des musées, soutien aux projets numériques culturels autour des musées de la région.

#### **Favoriser l'accès du public aux structures culturelles de la région**

Et notamment des scènes nationales et labellisées, ainsi que le maintien de leur niveau d'excellence, tout en soutenant l'installation d'autres structures notamment sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

Les soutiens des partenaires territoriaux seront précisés lorsque les projets auront été affinés.

Opérations : la réhabilitation de la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq ; la réhabilitation du Grand Mix à Tourcoing.

#### **Le patrimoine comme vecteur d'attractivité touristique du territoire**

Malgré les destructions causées par les nombreux conflits qui s'y sont déroulés, le Nord – Pas-de-Calais conserve encore un patrimoine très riche qu'il convient non seulement de préserver, mais aussi de valoriser afin de contribuer à l'attractivité du territoire et renforcer sa dimension touristique. Le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis le 30 juin 2012, au titre de « Paysage culturel évolutif ». La qualification et la valorisation de ses ressources patrimoniales sont devenues un atout essentiel pour la région. L'implantation du Louvre-Lens, au cœur de ce territoire, est venue ajouter un élément majeur au nombre des structures culturelles et patrimoniales susceptibles de contribuer à la reconversion du Bassin minier en un territoire disposant d'une offre culturelle et touristique complète.

Opérations :

- la restauration et l'aménagement du collège des Jésuites de Cambrai en «Laboratoire culturel»
- la restauration du Palais St Vaast à Arras,
- l'extension du musée la Piscine à Roubaix,
- l'extension et la préservation du site archéologique de Bavay,
- la préservation du patrimoine du Bassin minier UNESCO et la consolidation d'un arc culturel sur le territoire,
- le musée des peintres de la Côte d'Opale à Etaples.

## **6. La politique de la ville**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 concrétise une réforme importante de la politique de la ville. La région Nord – Pas-de-Calais est particulièrement concernée par cette politique, avec 156 quartiers prioritaires pour 113 communes et 24 EPCI concernés.

Les 24 contrats ville engageant l'Etat, le Conseil Régional, les deux Conseils Départementaux, les EPCI concernés, dont la Métropole Européenne Lilloise, ainsi que les acteurs économiques et sociaux, seront signés d'ici le mois de juin 2015 et intégrés progressivement au CPER, constituant ainsi les engagements respectifs de chacun en faveur des quartiers prioritaires. Chacun mobilisera de

façon accrue ses dispositifs de droit commun, ainsi que ses crédits spécifiques. Grâce notamment à l'Investissement Territorial Intégré du Programme Opérationnel pour les fonds européens, une enveloppe de 81 M€ de FEDER sera mobilisable pour accompagner les actions menées au titre du contrat de ville notamment dans les domaines du développement économique, du numérique, ainsi que du renouvellement urbain.

A travers les 12 conventions d'objectifs signées entre les différents ministères et le ministère en charge de la ville, l'Etat s'est engagé à mobiliser son droit commun dans tous ses domaines d'intervention, en sus des crédits spécifiques en faveur des quartiers prioritaires. L'ensemble de ces conventions fera l'objet au sein de chaque contrat, d'une déclinaison territoriale, adaptée à la stratégie du territoire concerné.

L'engagement du Conseil régional dans le cadre du contrat de ville sera conditionné à l'inscription des opérations subventionnées aux critères de la 3<sup>e</sup> Révolution industrielle (TRI) et ciblera prioritairement :

- l'attractivité et le développement économique des quartiers,
- la contribution au plan 100 000 logements,
- la lutte contre la périurbanisation en traitant l'habitat ancien dégradé,
- la citoyenneté au cœur des quartiers à travers la participation des habitants et le traitement des équipements,
- l'environnement au service de la ville durable.

En termes de renouvellement urbain, le Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014 a particulièrement reconnu les besoins de la région, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) avec 17 projets classés d'intérêt national et 100 M€ pour des projets d'intérêt régional, soit la 2<sup>e</sup>me enveloppe nationale.

**Les projets d'intérêt national**, dont la liste pour la région est annexée au présent contrat, ont été définis sur la base d'une analyse croisée des dysfonctionnements urbains par les services déconcentrés de l'Etat en Département et les services de l'ANRU.

Pour les 17 opérations retenues, l'ANRU notifiera les montants précis de ses subventions après examen des projets par le comité d'engagement de l'agence, et le cas échéant le Conseil d'Administration. Une fois les montants connus, ceux-ci seront valorisés au titre des engagements de l'Etat dans le CPER.

**Les projets d'intérêt régional** mobiliseront de la part de l'Etat 100 M€ et, de la part du Conseil régional, 35 M€.

Au-delà des 8 opérations déjà signalées par l'ANRU, la détermination de la liste des sites d'intérêt régional, dont ceux organisés autour des cités minières, s'effectuera en concertation avec les signataires et en fonction de la signature des contrats de ville et des protocoles de préfiguration annexés à chaque contrat en ce qui concerne le renouvellement urbain.

De ce fait, les parties conviennent que les sites retenus pour les opérations de renouvellement urbain feront l'objet d'une convention spécifique comprenant notamment les engagements financiers de chacun, annexée au présent CPER.

# **Gouvernance du contrat / Clauses générales d'exécution**

## **Mise en œuvre du CPER**

Le préfet de région et le président du conseil régional conviennent avec les autres signataires de mettre en place de manière concertée les procédures de mise en œuvre du contrat de plan. Une convention générale sera rédigée à cet effet.

## **Suivi du CPER**

Les signataires conviennent de réaliser un suivi régulier du contrat de plan pour apprécier l'état d'avancement des opérations. Les modalités seront précisées dans la convention générale.

## **Evaluation du CPER**

L'évaluation des actions réalisées en application du CPER permettra de disposer d'analyses et de recommandations utiles au pilotage du contrat. Elle portera, selon les cas, sur la dimension stratégique (atteinte des objectifs) ou opérationnelle (avancement physique et financier, modalités de mise en œuvre, animation du CPER...).

La convention générale de mise en œuvre précisera l'organisation du dispositif.

## **Articulation entre le CPER et les Programmes européens**

Les thématiques d'intervention des fonds européens et du CPER sont proches : les stratégies d'intervention des outils contractuels nationaux et européens sont cohérentes et s'appuient sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs. La Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) a été intégrée à la stratégie d'intervention du CPER.

De ce fait, beaucoup de projets pourront être cofinancés par les fonds européens. Les opérations éligibles au FEDER sont précisées dans certains cas. Les montants seront définis et attribués à l'issue de l'instruction des dossiers.

## **Eco-conditionnalité**

La volonté d'assurer une cohérence entre le CPER et les politiques de transition énergétique et de développement durable, conduit à introduire un principe d'éco-conditionnalité des actions inscrites, en application du cadre législatif et réglementaire national. Pour atteindre cet objectif, les actions du CPER utiliseront les critères, référentiels, principes définis en la matière tant au niveau national (à partir du référentiel national) qu'au niveau régional.

L'éco-conditionnalité garantira, au long de la vie du CPER, que les projets financés permettent d'enclencher sur les prochaines années la transition écologique et énergétique. Par ailleurs cet exercice s'inscrit dans une démarche qui vise à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi en améliorant leur information sur les multiples dispositifs d'aide existants conçus pour les aider à réduire ces incidences.

Les critères d'éco-conditionnalité seront définis dans la convention générale de mise en œuvre du CPER,

## **Avenants et révision du CPER**

Les signataires conviennent que des avenants au CPER pourront être signés sur accord des parties, afin d'en adapter en tant que de besoin le contenu. Ils pourront donner lieu à un redéploiement de crédits. Ces révisions s'appuieront notamment sur les bilans d'exécution et sur les évaluations réalisées.

Une révision est notamment prévue à l'automne 2016, afin d'adapter le contrat à la région Nord – Pas-de-Calais - Picardie et d'intégrer les transferts de compétences qui pourraient intervenir au 1er janvier 2017. Cette révision ne consistera pas en une renégociation du contrat mais devra permettre de l'ajuster aux enjeux régionaux.

### **Engagements financiers**

Les engagements financiers dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans le budget du Conseil régional, pour la Région et dans les budgets des conseils départementaux pour les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

### **Résiliation**

La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une ou l'autre des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à la délibération en séance plénière du conseil régional. Elle fera l'objet d'une saisine du Gouvernement, transmise par le préfet de région à la commissaire générale à l'égalité des territoires.

## **MAQUETTE FINANCIERE**

La maquette financière est consultable dans le fichier joint : Maquette financière – CPER 2015-2020.

Seuls figurent, dans cette maquette, les crédits contractualisés apportés par chaque partenaire.